



**HAL**  
open science

**L'écotourisme : un concept en pleine évolution dans la  
stratégie touristique de Grand Besançon Métropole.  
Stage [à la] Communauté Urbaine du Grand Besançon  
Métropole, 10 janvier - 10 juillet 2022**

Anthony Meister

► **To cite this version:**

Anthony Meister. L'écotourisme : un concept en pleine évolution dans la stratégie touristique de Grand Besançon Métropole. Stage [à la] Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, 10 janvier - 10 juillet 2022. Géographie. 2022. dumas-04083842

**HAL Id: dumas-04083842**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04083842>**

Submitted on 2 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# L'ECOTOURISME : UN CONCEPT EN PLEINE EVOLUTION DANS LA STRATEGIE TOURISTIQUE DE GRAND BESANCON METROPOLE



MEISTER Anthony

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND BESANÇON METROPOLE Mémoire de stage M2

10 janvier – 10 juillet 2022

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| SOMMAIRE .....  | 1  |
| REMERCIEMENTS .....   | 2  |
| INTRODUCTION .....  | 3  |
| ETAT DE L'ART .....   | 7  |
| L'ECOTOURISME, DE QUOI PARLE-T-ON ? .....                           | 7  |
| LE CONTEXTE GRAND BISONNIN .....                                    | 12 |
| L'ACTUALISATION DU SCHEMA TOURISME AXEE SUR L'ECOTOURISME .....     | 17 |
| METHODE DE TRAVAIL .....  | 22 |
| BENCHMARK.....  | 22 |
| RECENSEMENT DES SITES NATURELS.....                                 | 22 |
| RENCONTRE AVEC DES ELUS ET DES ACTEURS LOCAUX .....                 | 23 |
| RECHERCHE DE SITES POUR ACCUEILLIR UN HEBERGEMENT DE PLEIN-AIR..... | 23 |
| RESULTATS.....  | 25 |
| VOLET BENCHMARK.....  | 25 |
| VOLET DIAGNOSTIC.....   | 28 |
| VOLET INVESTISSEMENT .....  | 34 |
| VOLET ANIMATION ET PROMOTION.....                                   | 38 |
| DISCUSSION .....  | 41 |
| ANNEXES.....  | 43 |
| BIBLIOGRAPHIE & SITOGRAPHIE .....                                   | 52 |

# REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, au bon déroulé de mon stage et qui m'ont aidé et conseillé lors de la rédaction de ce mémoire de stage.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à ma tutrice de stage, **Mme Carole Jeannin** au sein du service Tourisme, pour son accueil, sa disponibilité et sa confiance pour la réalisation de ce stage. Ses connaissances et ses conseils m'ont permis d'appréhender les différents enjeux liés au domaine du tourisme et aux différents dossiers et projets auxquels on m'a associé et que j'ai pu suivre de près ou de loin.

Je tiens à remercier mon enseignante référente, **Mme Anne Griffond-Boitier**, pour son suivi durant la période de stage, ses idées notamment sur la thématique d'hébergement de plein-air, ainsi que ses conseils et remarques lors de la rédaction du mémoire de stage.

Je remercie également mes collègues du service Tourisme durant ces 6 mois de stage, **Mmes Cynthia Gerber et Aurélie Tripp et MM. Michaël Jacson, Benoît Leclercq et Pascal Schultz**, pour les conseils qu'ils ont pu m'apporter durant mon stage, pour certaines missions que j'ai pu effectuer en relation avec eux, et la vie de bureau dans la bonne humeur.

Je souhaite remercier la cheffe du service Tourisme, **Mme Chantal Dufaître**, pour m'avoir accueilli et intégré au sein de son service en me faisant confiance pour la réalisation de missions ponctuelles.

De manière générale, je voudrais remercier **le service Tourisme et les collègues d'autres services que j'ai pu côtoyer le plus souvent**, pour leur sympathie, de m'avoir intégré aux différents projets de travail, ainsi qu'aux moments informels de la vie de bureau. Au-delà de l'aspect professionnel du stage qui m'a permis de découvrir une nouvelle thématique, je retiens également une bonne ambiance de travail au sein du service et le plaisir que j'ai eu à venir pendant ces 6 mois.

Je tiens aussi à remercier les **personnes extérieures** du Grand Besançon Métropole que j'ai pu rencontrer lors des entretiens que j'ai réalisés sur l'écotourisme, et plus généralement lors de réunions ou de sorties sur le terrain.

Je n'oublie pas **les camarades de la formation géographie, et notamment ceux de master 1 et 2** qui ont effectué leur stage au Grand Besançon Métropole ou à Doubs Tourisme, pour les pauses de midi et pauses-café amenant encore plus de convivialité ainsi que des échanges sur nos stages respectifs. Un grand remerciement aussi à **mes camarades de promotion** durant ce master pour tous les moments de travail et de convivialité que l'on a pu partager.

Enfin, je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont encouragé et qui ont pu me conseiller durant le stage comme ma famille, mes camarades de master ainsi que mes amis.

# INTRODUCTION

Historiquement, le tourisme et la nature sont liés et cela se retrouve dès le XIXe siècle. Cette période voit l'invention de la nature et de sa protection avec notamment la création des premiers parcs nationaux. Le parc de Yosemite et celui de Yellowstone voient le jour respectivement en 1864 et 1872. Dans ces deux parcs est née la conception moderne de l'environnement, avec ses ambiguïtés et ses contradictions liées à la mise en valeur touristique de ces parcs alliée à la protection de ces espaces. Le tourisme devient une activité de découverte de sites naturels atypiques et peu connus (glaciers, grottes, chutes d'eau...). Cette nature est protégée car elle est vue comme indispensable à la contemplation ou parce qu'elle revêt un caractère emblématique. La protection de ces espaces répond à un certain devoir moral, de protéger avant tout le paysage ou une espèce donnée, cette protection n'étant pas incompatible avec l'exploitation touristique. On peut relier un tel principe au concept de *wilderness* ou de nature sauvage. Né en Amérique du Nord, ce concept vise à se confronter à l'état sauvage de la nature, à des paysages grandioses, dans le but de vivre une expérience unique. Dans le même temps, la nature est vue comme un lieu qui soigne, notamment par les bains de mer ou les promenades en montagne, apportant les vertus d'un air sain et revigorant. En France, à l'initiative de médecins, des stations balnéaires se développent dès le XIXe siècle au cœur de villes existantes (Arcachon, Deauville, Cabourg, Le Touquet, Nice), reprenant l'idée d'un médecin anglais qui construit dès les années 1730, un établissement de bains à Brighton. Dans la même logique, des stations thermales et de montagne voient le jour sur l'action des sociétés de commerçants et d'hôteliers.

La crise sanitaire a remis au premier plan cette envie de se diriger vers des destinations plus « nature », de découvrir des sites naturels et de vivre des expériences de plein air. De nouvelles tendances touristiques ont aussi vu le jour comme la recherche d'expériences de proximité, la volonté de consommer plus local ou de se diriger vers des destinations plus « nature ». Pour suivre et mesurer ces tendances, une étude a été réalisée sur les nouvelles aspirations des français en matière de voyage. Cette étude a été pilotée par Tourisme Bretagne, en partenariat avec ADN Tourisme, l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT), 10 Unions régionales, et 11 Comités

Régionaux du Tourisme (CRT). Cette étude fait ressortir certaines tendances fortes qui persisteront à l'avenir dans les comportements touristiques notamment la recherche de confort et de bien-être ou vivre une expérience particulière voire unique. Parmi ces tendances, il est intéressant de voir **une volonté ou une envie tournée vers l'environnement**, comme un **retour à la nature**, le fait de **voyager de manière plus responsable** ou encore de **vivre comme un « local »**. De même, il ressort une volonté de pratiquer un **tourisme plus « slow »**, dont l'idée est de favoriser la contemplation du paysage et le respect de la nature. En somme, ces éléments révèlent un intérêt grandissant pour un **tourisme plus responsable** se traduisant par la consommation de produits locaux, un comportement plus écologique (tri sélectif, moins de déchets...), et le respect de l'environnement, notamment dans le choix des activités et des hébergements.

Ces récentes tendances autour de l'écotourisme se voient également à travers des initiatives et dispositifs mis en place. Dans le cadre de France Relance dû à la crise sanitaire, un **fonds Tourisme durable** a été créé à hauteur de 50 millions d'euros, dont 10% dédié au « Slow tourisme ». Ce fonds vise à soutenir les démarches de transition écologique, en réponse au souhait d'un tourisme plus responsable et respectueux de l'environnement. Un appel à projets a été lancé à hauteur de 4,7 millions d'euros pour 73 projets retenus, dont l'objectif est d'accompagner financièrement des projets de tourisme écoresponsable dans les territoires ruraux, en France métropolitaine et dans les Outre-Mer. Le but est de développer des destinations de slow tourisme qualifiées et reconnues, et de favoriser des projets respectueux de l'environnement en mettant l'accent sur l'itinérance et les mobilités douces. Pour aller plus loin dans cette démarche, le Fonds Tourisme durable sera renforcé pour être porté à hauteur de 70 millions d'euros pour la période 2022-2024, dans le cadre du plan Destination France. Dans la continuité, un nouvel appel à projet « Slow tourisme » sera lancé avec un champ d'action élargi, en incluant des projets d'agritourisme et d'écotourisme.

Un autre angle d'action du Fonds Tourisme durable concerne plus précisément les restaurateurs et hébergeurs, l'objectif étant de les encourager à s'engager dans la transition écologique en les soutenant avec la réalisation d'un diagnostic environnemental gratuit et des financements d'investissements. Ce dispositif est géré par l'ADEME et la réalisation des études passe par des partenaires de l'ADEME en fonction du type d'établissement et de la zone géographique. Les aides visent à réduire et maîtriser les coûts fixes, encourager



l'ancrage territorial (circuits courts, entente avec les acteurs locaux...), ou encore se former, se labelliser et communiquer sur l'engagement écologique.

Dans la même lignée, un nouveau référentiel pour le classement des meublés de tourisme a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 pour succéder au référentiel en vigueur depuis 2010. L'évolution de ce référentiel a été menée par Atout France pour le compte de la Direction Général des Entreprises, en lien avec ADN Tourisme et l'expertise de ses 150 adhérents agréés pour le classement. La volonté était de moderniser et de « verdir » ce classement, avec la suppression, la précision ou l'introduction de critères, en mettant notamment l'accent sur les services et le développement durable.

Enfin, de nombreux labels existent et se sont développés ces dernières années mettant en avant un tourisme durable et responsable, certains destinés à un type d'établissement particulier, d'autres plus généralistes, mais la plupart sont principalement tournés vers les hébergements. A titre d'exemple, on peut citer les labels « **Accueil Paysan** » et « **Bienvenue à la ferme** » axés sur l'accueil touristique et l'hébergement en milieu rural dans des fermes, chez des agriculteurs, et proposant ou vendant des produits fermiers. Les labels « **Gîtes Panda** » et « **Hôtels au naturel** » visent spécifiquement les gîtes et hôtels situés dans des espaces protégés (Parc Naturel Régional, Parc National...) et intégrés dans leur environnement. Concernant les hébergements, on retrouve le label « **Ecogîte** » visant les gîtes ayant entrepris une démarche écotouristique, sur les hébergements de manière générale on trouve à une échelle plus large l'« **Ecolabel européen** ». Des labels existent pour valoriser les hébergements offrant un accueil et des services de qualités pour les touristes en itinérance, que ce soit pour la randonnée ou en vélo, avec les labels « **Hébergement Rando Accueil** » et « **Accueil Vélo** ». Le label « **Clef Verte** », au niveau européen, valorisent les hébergements touristiques et les restaurants engagés pour un tourisme durable et dans le respect de l'environnement. Pour les autres établissements, le label « **NF Environnement** » permet de certifier les sites de visites engagés dans une démarche écoresponsable. Le label « **Pavillon Bleu** », à l'échelle internationale, concerne les plages et les ports de plaisance qui mettent en œuvre, de manière permanente, une politique de développement du tourisme respectueuse de l'environnement et de l'humain.

C'est dans ce contexte que Grand Besançon Métropole a décidé de réévaluer son Schéma de développement touristique initialement voté en décembre 2017 pour une mise

en œuvre début 2018 jusqu'à fin 2023. L'objectif de cette réévaluation a été **d'intégrer les évolutions du marché du tourisme**, de **tenir compte des impacts de la crise sanitaire** et de **mettre l'accent sur la dimension écotouristique** de l'offre du territoire. Cet objectif se traduit sur le plan opérationnel par la réalisation d'un diagnostic identifiant l'offre existante ainsi que le potentiel du territoire en termes d'écotourisme, qui sera ici l'objet de cette étude.

***Ces différents enjeux sur la relation entre nature et tourisme, la prise en compte de la dimension environnementale et du développement durable dans le domaine du tourisme, amènent à une question : en quoi l'écotourisme peut être une réponse pour concilier l'attractivité d'un territoire, sa valorisation environnementale, à la volonté des touristes de s'inscrire dans une démarche plus écoresponsable ?***

***Pour affiner cette réflexion, de quelle manière les collectivités s'emparent du thème de l'écotourisme dans le cadre de leur stratégie touristique ? Quelles activités ou sites écotouristiques une collectivité peut-elle développer sur son territoire pour répondre à ces enjeux ? Quels moyens peuvent être mis en œuvre et avec quels acteurs ?***

Pour y répondre, un état de l'art permettra dans une première partie de définir et distinguer des éléments sur les thématiques de l'écotourisme et du tourisme durable, ainsi que sur la volonté de Grand Besançon Métropole d'inscrire son territoire dans une démarche écotouristique. Puis une deuxième partie se concentrera sur la méthode de travail. Enfin, une dernière partie présentera les résultats de ce travail, séparés entre un volet benchmark, un volet diagnostic, un volet investissement, et un volet animation-promotion.



# ETAT DE L'ART

## L'ECOTOURISME, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La notion d'écotourisme s'est développée avec l'émergence du mouvement environnemental au début des années 1970, combiné à l'intérêt grandissant pour des voyages axés sur la nature et l'envie de se tourner vers une autre forme de tourisme que le tourisme de masse. Cette prise de conscience a conduit au développement de plusieurs initiatives pour un tourisme plus juste, équitable et respectueux de l'environnement, accompagnées de concepts pour les décrire (tourisme durable, tourisme vert, tourisme responsable, écotourisme, tourisme éthique...). Le concept d'écotourisme est en général attribué à Budowski et son article *Tourism and Environmental Conservation : Conflict, Coexistence or Symbiosis ?* (1976), en mettant en avant le **potentiel bénéfique entre le tourisme et l'environnement naturel**, malgré une relation qui tend à être conflictuelle puisque l'un perturbe l'autre. Cependant, l'utilisation du terme « écotourisme » ne vient que plus tard, suivant le développement de ce concept et sa définition par l'écologiste mexicain Ceballos-Lascurain en 1987 utilisant le terme « *ecoturismo* » (Tardif, 2003).

« *Forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but d'étudier et d'admirer le paysage et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente), observable dans ces zones* » Ceballos-Lascurain (1987), cité dans Boo (1990)

Avec le temps, les définitions se sont plutôt orientées vers des principes associés au **concept de développement durable**, avec notamment la diffusion du tourisme durable à la suite du sommet de Rio de 1992, puis en 1995 avec la Charte du Tourisme durable. Cette charte inscrit que le tourisme doit être **géré de manière globale**, en passant par la **consultation et la participation des acteurs locaux** pour prévenir les dysfonctionnements écologiques ou socioculturels et préserver l'environnement (François-Lecompte & Prim-Allaz 2009). En 2002 se tient le Sommet mondial de l'écotourisme à Québec, mettant en place des principes particuliers distinguant l'écotourisme du tourisme durable. L'écotourisme doit ainsi contribuer à la protection du patrimoine naturel et culturel, tout en incluant les communautés locales dans sa planification, son développement et son

exploitation, mais aussi contribuer à leur bien-être. Le principe est de proposer aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel, se destinant plutôt à la pratique du voyage individuel ou en petit groupe. Pour résumer les différents éléments de l'écotourisme, il s'agit d'un **tourisme axé sur la nature**, comprenant une **composante éducative**, et impliquant une **notion de durabilité**. Les professionnels du tourisme ont ainsi développé une offre de tourisme durable avec le soutien des institutions régionales, nationales ou internationales, que l'on peut combiner au développement des écolabels destinés aux acteurs du tourisme. La littérature montre l'importance d'une coopération et d'une concertation entre les acteurs locaux dans la mise en place des programmes de développement touristique (Gilmore et al. 2007, Fiorello & Bo 2012). L'implication des populations locales en tant que partie prenante apparaît comme un enjeu majeur dans le concept d'écotourisme (Fiorello & Bo 2012).

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) définit le tourisme durable comme une activité devant être « *supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales* », dans l'article 1 de sa Charte du Tourisme durable de 1995. Plusieurs principes sont retenus pour définir le tourisme durable (Lozato & Balfet 2004, Lansing & De Vries 2006, Bramwell & Lane 2008, Lu & Nepal 2009) que l'on peut résumer en trois piliers (Pupion 2010, François-Lecompte & Prim-Allaz 2009).

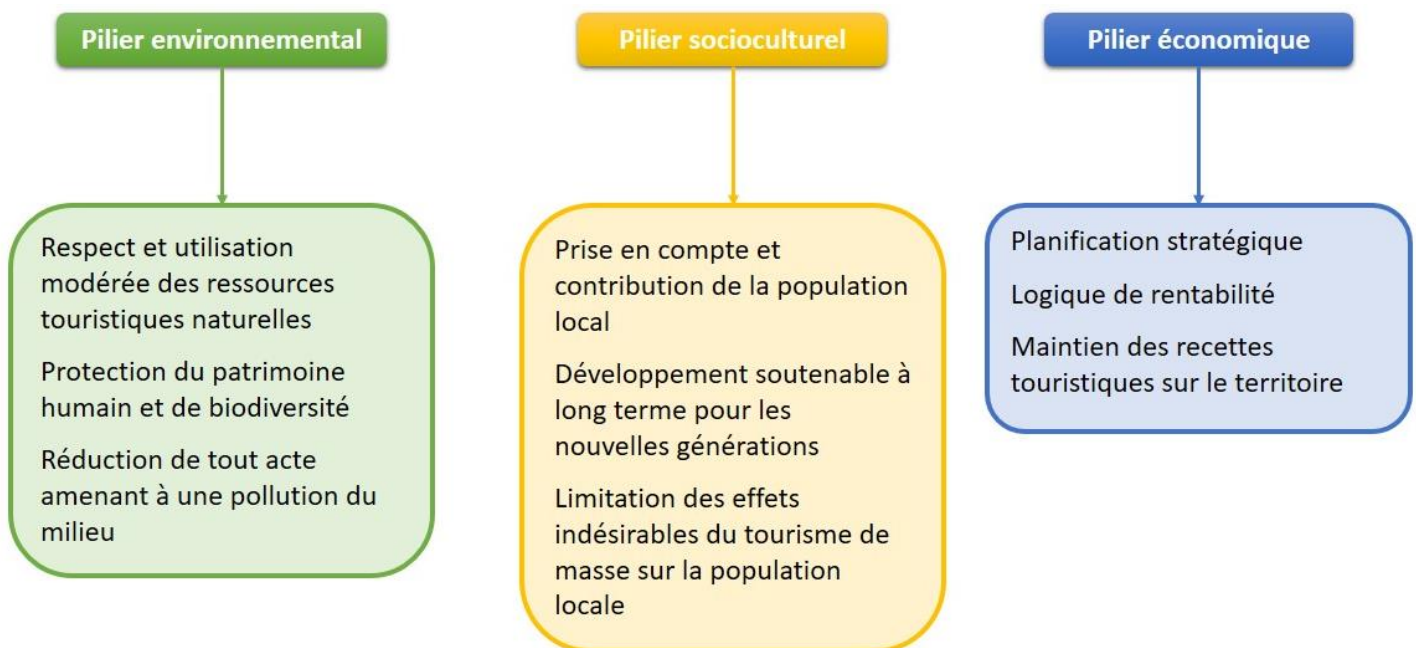


Figure 1 - Les trois piliers du tourisme durable

Le code mondial d'éthique du tourisme décline cette démarche de tourisme durable en 10 articles traitant des aspects humains, écologiques, culturels, économiques, religieux, sociologique ou encore professionnels des déplacements touristiques (François-Lecompte & Prim-Allaz 2009). Ces articles sont plus orientés vers des idéaux que des comportements ou modes d'organisations concrets, faisant du **tourisme durable un concept peu précis** et avec un **caractère très large** (Liu 2003, Lansing & De Vries 2006, Bramwell & Lane 2008). Dans le même esprit, un programme de développement durable du tourisme a été établi en 2006 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de l'environnement. Ce programme prend en compte 12 objectifs en faveur du tourisme durable reprenant dans les grandes lignes les principes issus de la Charte du Tourisme Durable en ajoutant le développement des emplois locaux et la notion de satisfaction des visiteurs (Leroux, 2010).

Le tourisme durable balaie un spectre plus large que l'écotourisme, dans le sens où il s'agit d'appliquer les principes du développement durable au domaine du tourisme, alors que l'écotourisme s'oriente plutôt sur la sphère environnementale avec notamment la composante éducative qui est présente. L'écotourisme se positionne ainsi comme **une branche du tourisme durable**. Comme nous l'avons vu, ce concept a été défini de multiples façons, qui ont compliqué la vision de l'écotourisme au lieu de la simplifier. De nombreux acteurs de l'industrie touristique ont profité de la bonne image de l'écotourisme pour présenter leurs activités comme étant « écotouristiques » et attirer une clientèle voulant se donner bonne conscience (Denais, 2007).

La diffusion de l'écotourisme et son développement dépend ainsi fortement des acteurs et leur **capacité à transformer des richesses naturelles en ressources écotouristiques**. La promotion et la communication sur cette offre s'intègrent, en général, dans une stratégie touristique globale, ou plus rarement différenciée lorsque l'écotourisme ou le tourisme de nature représente un enjeu à l'échelle du territoire. Les acteurs que l'on retrouve surtout sont les structures institutionnelles, collectivités territoriales et structures touristiques, avec des actions généralement tournées vers une logique d'équipements (aménagement des accès, signalétique d'interprétation des milieux naturels, muséographie...). Les structures associatives sont fortement impliquées dans le développement de l'écotourisme en France, avec notamment les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Ces derniers ont élargi leur champ d'action, au

départ tourné vers l'éducation à l'environnement à destination d'un public scolaire, pour s'orienter vers des offres touristiques valorisant les espaces naturels protégés. L'écotourisme en France est ainsi marqué par la **profusion d'acteurs**, aux missions et appartenances variées, même si cela représente un véritable atout pour le développement local, cet émiettement contribue au manque de lisibilité de ce secteur (Barthon & Pickel-Chevalier, 2009).

La prise en compte de la nature dans l'écotourisme amène à se questionner sur l'adaptabilité et les objectifs de ce concept en France, notamment lorsque l'on parle de « grands espaces », « milieux naturels peu perturbés », « régions reculées, difficiles », « cultures traditionnelles ». Les offres en termes d'écotourisme se localisent plutôt dans l'hémisphère Sud qui peut offrir une nature préservée, des parcs nationaux, des réserves privées et des communautés locales conservant leurs activités traditionnelles. Le territoire français apparaît comme assez peu compatible avec ces conceptions de l'écotourisme venues d'une Amérique du Nord moins profondément anthropisée, recelant d'espaces de nature très préservés et dépaysant (Rocheuses, espaces forestiers nord-américains, grands déserts...). En France, cela fait plus référence au « **désir de nature** » combiné à la dynamique de **patrimonialisation des espaces naturels** et des paysages culturels associés (Barthon & Pickel-Chevalier, 2009).

En premier lieu, les sites privilégiés pour pratiquer l'écotourisme demeurent les **aires protégées**. Cette protection implique toutefois que ces espaces représentent un caractère exceptionnel demandant en même temps une certaine vigilance à avoir pour ne pas dégrader ces espaces. Selon ses principes, l'écotourisme peut ainsi générer des ressources permettant de gérer et protéger les habitats naturels et les espèces, tout en donnant la chance aux locaux de bénéficier de gains économiques grâce aux aires protégées. De plus, cela peut générer un intérêt renforcé de la population pour la conservation des espaces naturels (Tardif, 2003). D'autres critères sont significatifs pour définir les lieux où l'écotourisme tend à se développer, comme la proximité d'une ville, le niveau de « touristicité »<sup>1</sup> et la présence ou la proximité d'espaces naturels protégés. Selon ces critères, 4 types de lieux ou d'espaces ressortent (Barthon & Pickel-Chevalier, 2009).

---

<sup>1</sup> Niveau d'investissement et de développement des activités touristiques d'un territoire



Figure 2 - Les 4 types de lieux favorables au développement de l'écotourisme

Pour résumer, la construction d'un lieu ou d'une destination écotouristique passe par différentes qualités permettant à un territoire de se distinguer dans ce domaine (Barthon & Pickel-Chevalier, 2009).



Figure 3 - Les critères pour se distinguer en tant que destination écotouristique

L'écotourisme s'est ainsi fortement développé ces dernières années et est devenu un **outil marketing fort pour faire rayonner son territoire**. Cette forme de tourisme est toutefois difficile à trouver dans sa définition la plus stricte, notamment dû à sa proximité avec d'autres formes de tourisme. Il reste que l'écotourisme possède un fort potentiel pour **concilier le développement socioéconomique et la protection de l'environnement**, mais cela demande une grande concertation entre les acteurs locaux et de dissiper le flou autour de cette notion (Tardif, 2003).

## LE CONTEXTE GRAND BISONTIN

Avant de détailler la volonté de Grand Besançon Métropole (GBM) de se placer comme une destination écotouristique, présentons de manière globale les équipements touristiques déjà présents sur le territoire et les grandes orientations d'aménagements touristiques développées ces dernières années afin d'avoir une vision de l'existant.

Pour préciser le contexte grand bisontin, il convient de présenter l'organisation de la compétence tourisme que l'on retrouve dans l'article 6.1 de ses compétences obligatoires (Annexe 1) en matière de développement économique. Cette compétence reprend un schéma qui est décliné sur chaque collectivité, on se concentrera ici sur Grand Besançon Métropole. En annexe est joint le tableau de répartition de cette compétence par échelon territoriale (Annexe 2). GBM est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a en charge le **pilotage de la stratégie de développement touristique** de son territoire (68 communes), ainsi que le **développement et la valorisation de son offre touristique**. Parmi ses compétences, Grand Besançon Métropole gère différents équipements touristiques d'intérêt communautaire, à savoir :

- Un port d'agglomération composé de 3 haltes fluviales, celles du Moulin Saint-Paul (Label Pavillon Bleu) et de la Cité des Arts à Besançon, et la halte de Deluz (Label Pavillon Bleu)
- Un camping situé entre Besançon et Chalezeule, d'une capacité de 110 emplacements, plus destiné à une clientèle de passage que de séjours, depuis 2017, avec une étude de réaménagement en cours
- Une base de loisirs située à Osselle et son camping (40 emplacements), qui fait l'objet d'un projet global d'aménagement depuis 2017, et qui entre dans sa phase opérationnelle cette année
- Deux aires de camping-cars, avec une réflexion autour du développement de nouvelles aires



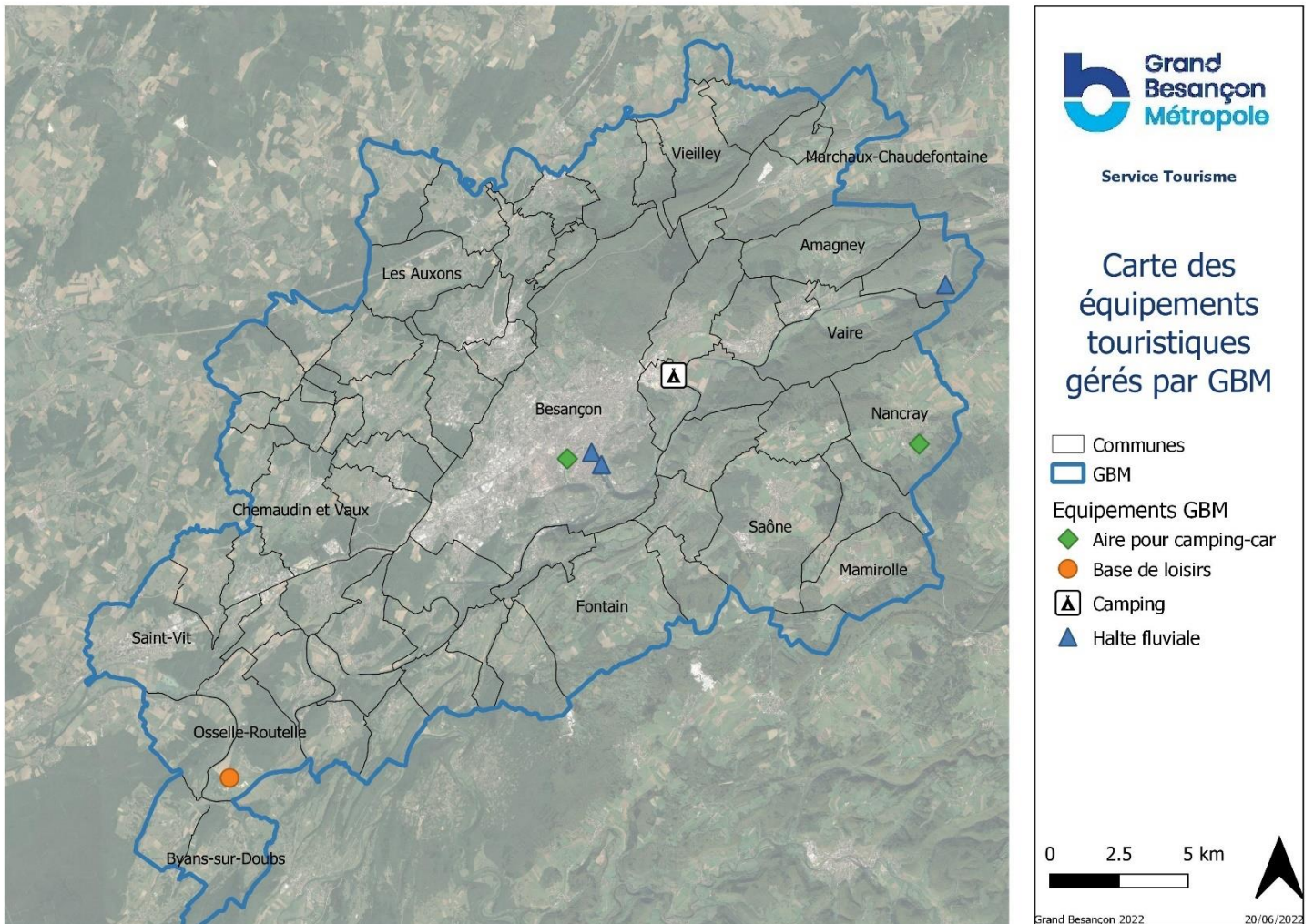


Figure 4 - Carte des équipements touristiques gérés par GBM

GBM développe également une politique en faveur de la randonnée (pédestre, VTT, trail, cyclo) qui a progressivement évolué depuis la création de l'EPCI, en lien avec l'évolution de la compétence touristique et du projet politique lié. Celui-ci se traduit aujourd'hui dans les orientations du schéma tourisme 2017-2023 par la volonté de se positionner comme une **destination mêlant patrimoine et sport de nature**, en ciblant également le **tourisme d'itinérance** (Eurovélo 6, Via Francigena). Ceci en cohérence avec la démarche du projet global de territoire Grandes Heures Nature (GHN) conduit par ailleurs. A noter que l'ensemble de la réflexion sur l'itinérance s'inscrit dans les politiques régionale et départementale en la matière.

GBM délègue sa compétence « promotion du tourisme » à l'Office de Tourisme et des Congrès (OT). Plusieurs missions lui sont confiées dans le cadre de cette compétence via une convention signée avec GBM. Parmi ces missions, certaines sont obligatoires



comme celle d'accueillir et d'informer les touristes, d'assurer la promotion touristique du territoire, et la coordination des acteurs du développement touristique local. L'OT a également une mission facultative d'animation ou d'autres actions comme l'accueil des congrès, dans le cadre d'une convention avec la Ville de Besançon.

Dans le cadre d'un soutien financier aux porteurs de projets, GBM a mis en place deux fonds d'aides : le fonds d'intervention en faveur de l'hébergement touristique (FIHT) et le fonds d'aide en faveur des congrès (depuis 2020 en lien avec le fonds d'aide de la Ville). En termes de recettes, GBM récolte la taxe de séjours communautaire sur l'ensemble de l'intercommunalité à l'exception de 4 communes, ce qui génère des recettes à hauteur de 450 000€ (budget 2022). Pour rappel, la taxe de séjour est payée par les touristes qui logent à titre payant sur les communes de GBM. Elle est perçue par les hébergeurs qui la reversent à GBM, qui doit l'utiliser pour des dépenses liées au développement et à la promotion touristique du territoire.

Dans le cadre de sa compétence de pilotage de la stratégie touristique sur son territoire, GBM a mis en place un Schéma de Développement du Tourisme pour la période 2017-2023. Le **23 février 2022**, le Conseil Communautaire vote **l'actualisation de ce Schéma** après une phase de concertation composée d'ateliers avec les acteurs locaux et d'un séminaire des élus de GBM. Le but était de prendre en compte l'évolution du marché du tourisme, l'incidence de la pandémie de COVID-19 et les orientations souhaitées par les nouveaux élus. Cette actualisation prolonge le Schéma initial jusqu'à fin 2026. Le positionnement du territoire en matière touristique est affiné avec la **volonté de se placer comme une destination écotourisme dans l'ensemble des « Montagnes du Jura »**. Les clientèles cibles sont précisées notamment les touristes itinérants à la recherche d'une étape de choix le long de grandes itinérances, et les city-breakers qui cherchent une offre complète pour un séjour de quelques jours. Un plan d'action est également présent et commence dès 2022.

Ainsi, une stratégie est structurée à travers cette actualisation autour de 3 axes stratégiques.

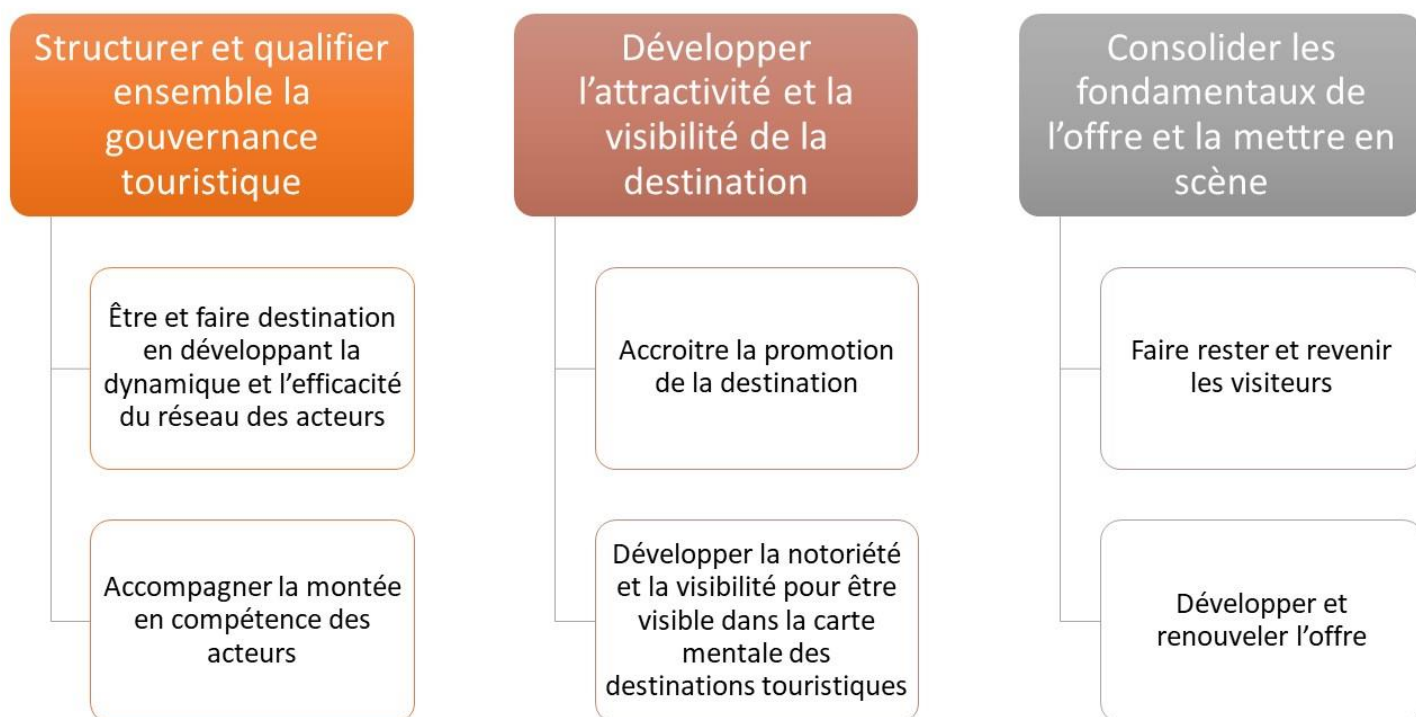


Figure 5 - Les 3 axes stratégiques issus de l'actualisation du Schéma Tourisme

Un focus peut être fait sur l'offre de randonnée et d'itinérance pédestre de GBM, qui a déjà été identifiée et hiérarchisée en trois niveaux d'intérêt. Cette offre permet d'avoir un **fort maillage sur le territoire grand bisontin**, se révélant comme un réel atout en termes d'offre d'itinérance et de découverte du territoire. Cette offre peut être résumée par le tableau suivant :

Tableau 1 - Hiérarchisation de l'offre d'itinérance de GBM

|          |   |   |
|----------|---|---|
| Niveau 1 | Sentiers de Grande Randonnée (GR) d'intérêt départemental et plus       | GR59, GR145 (Via Francigena), GR liaison vers les chemins de St-Jacques-de-Compostelle, GR de Pays ceinture de Besançon |
| Niveau 2 | Offre de Petite Randonnée (PR) d'intérêt départemental et communautaire | 35 itinéraires classés en 3 catégories : les incontournables (ou top 10), les remarquables, les agréables               |
| Niveau 3 | Sentiers de Petite Randonnée d'intérêt local                            | 18 itinéraires  |

Pour mettre en avant cette offre, GBM s'est lancé, en 2021, dans une démarche pour l'inscription des 35 sentiers de niveau 2 dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), permettant une valorisation par le département en termes de communication. Cette inscription présente également l'avantage d'assurer l'inaliénabilité des voies empruntées par ces itinéraires, allant dans le sens de la politique de GBM sur la valorisation et la promotion de la randonnée et de l'écotourisme sur son territoire (Annexe 3).

En termes d'offre d'itinérance en VTT et cyclo, de nombreux parcours sont identifiés, 14 en cyclo et 18 pour le VTT. Pour compléter cette offre, un grand tour VTT a été mis en place en 2022, sur un tracé de près de 193km, traversant presque 50 communes. Ce dernier cible une clientèle touristique et sportive recherchant un produit d'itinérance à VTT. Le tracé s'appuie sur le réseau de circuits VTT existants, aménagés et entretenus par GBM (Annexe 4).

Pour compléter ce contexte grand bisontin, quelques données du tourisme sur le territoire permettent d'avoir une idée de la dynamique du tourisme. Les visiteurs bisontins sont **surtout issus du marché domestique**, notamment d'Ile-de-France, de Bourgogne-Franche-Comté, des Hauts-de-France, de la région lyonnaise et d'Alsace. Les visiteurs étrangers représentent tout de même 25% des nuitées hôtelières (133 000 en 2019, 109 000 en 2015), pour des visiteurs venant principalement d'Allemagne, de Suisse, de Belgique, des Pays-Bas et d'Angleterre. Les campings, notamment celui de Besançon-Chalezeule, ont connu une hausse de fréquentation constante, de plus de 20% depuis 2016, et majoritairement étrangère, à 65%. Les motivations de visite majoritaires tournent autour de 4 intérêts, la visite de la ville (90%), la visite des musées (70%), la visite de la nature (58%) et les loisirs (57%). Une hausse de fréquentation des sites touristiques est visible sur la période 2016-2019, excepté pour le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) dû aux périodes de fermetures liées aux changements d'expositions impactant le nombre de visiteurs. La hausse s'étend de 1-1,5% à 58% pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, dont le chiffre est élevé car la référence prise est 2013, avant sa fermeture. Au total, les 7 sites majeurs (Citadelle, Musée du Temps, Maison Natale de Victor Hugo, Cathédrale Saint-Jean, FRAC, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Musée de Plein Air des Maisons Comtoises) ont connu une **hausse moyenne de fréquentation de 17%**.

## L'ACTUALISATION DU SCHEMA TOURISME AXEE SUR L'ECOTOURISME

Nous avons vu précédemment que GBM s'était lancé dans une démarche d'actualisation de son Schéma Tourisme suivant plusieurs phases et les principaux axes qui en sont ressortis.

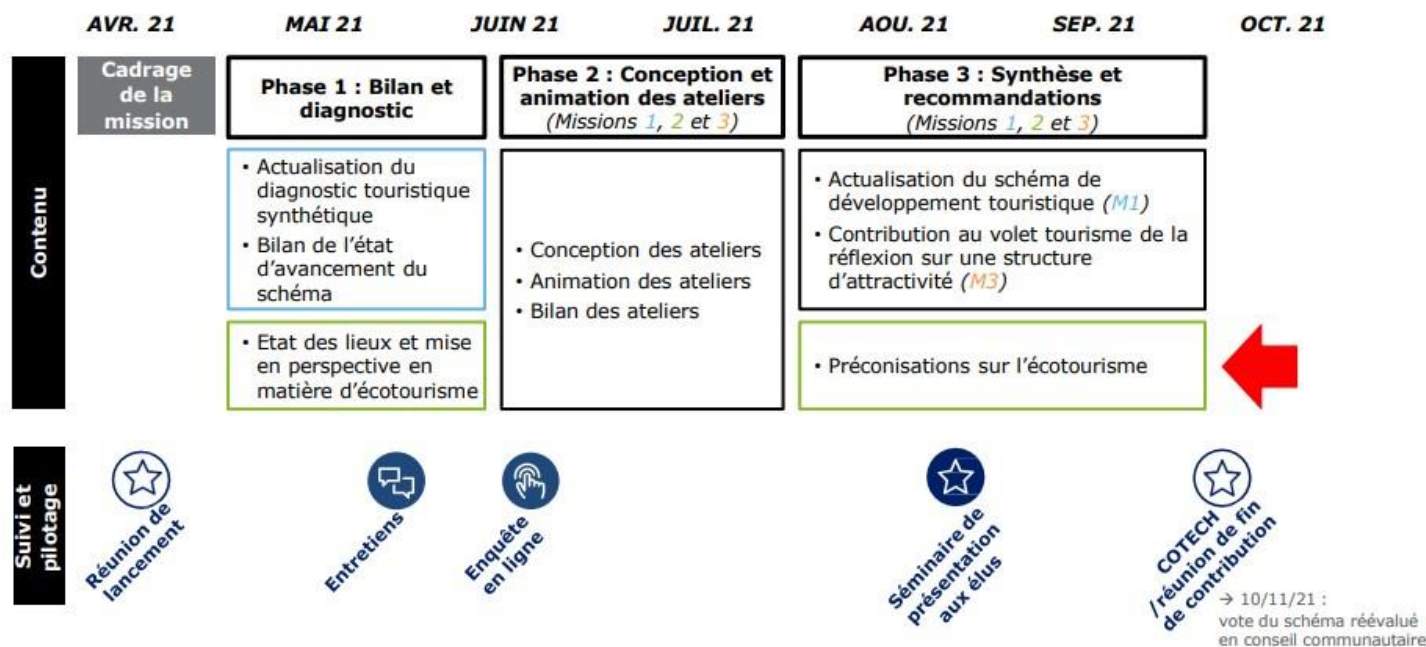


Figure 6 - Calendrier des phases de l'actualisation du Schéma Tourisme

Ce qui nous intéresse ici est de montrer le positionnement par rapport à l'écotourisme. Tout d'abord, concernant le positionnement stratégique du territoire : Grand Besançon, une destination écotourisme « Montagnes du Jura ». Ce positionnement ne se place pas comme un slogan, mais l'affirmation du rattachement du territoire à la marque de destination « Montagnes du Jura ». Le **terme d'écotourisme vient souligner l'adéquation et le potentiel du territoire avec la dimension de développement durable**. Un autre élément est la combinaison entre l'offre nature et l'offre culture/patrimoine qui est réaffirmée et mise en avant, avec des offres remarquables en matière de patrimoine historique et culturel, combinées à un ensemble dense de sites naturels. A travers l'actualisation du Schéma, **GBM cherche à se positionner comme une destination écotouristique**, à la fois urbaine et rurale, de référence au niveau national au sein des Montagnes du Jura. L'objectif est de développer l'économie touristique territoriale en veillant à une meilleure intégration de la chaîne de valeur du tourisme et des achats des professionnels, afin de maximiser les retombées pour le territoire. Pour arriver à faire du territoire grand bisontin une destination écotouristique, GBM doit également **sensibiliser et mobiliser les acteurs**

**dans cette démarche.** La destination doit se révéler comme la vitrine des démarches d'excellence engagées par GBM en matière de transition écologique, impliquant l'exemplarité de la destination, dans une logique de résilience et de prise en compte des enjeux environnementaux.

La phase de concertation de l'actualisation du Schéma s'est déroulée en 3 étapes, avec d'abord des entretiens avec des élus, des responsables et des personnes en charge de la promotion touristique, ensuite 4 ateliers thématiques, et une enquête en ligne auprès des professionnels du tourisme. Une synthèse de ces étapes peut se faire en se focalisant sur le thème de l'écotourisme et ainsi voir sa place dans la démarche d'actualisation du Schéma.

### **La phase des entretiens individuels**

La synthèse des entretiens individuels montre que le territoire grand bisontin est marqué par une **interconnexion entre le patrimoine culturel et naturel**. La dimension écotourisme ressort comme un axe à valoriser, mais sans le faire à la défaveur du tourisme dit « classique », avec la nécessité de clarifier les enjeux écotouristiques pour le territoire. Un autre élément est de s'appuyer sur la marque « Besançon Booster de Bonheur » et le partenariat avec « Montagnes du Jura », pour faire ressortir et connaître le territoire dans une position dense et variée. Il a été pointé le besoin de clarifier la répartition des rôles entre GBM, la Ville et l'OT, ainsi que de travailler l'offre dans une dimension écotouristique plus avancée dans tous les domaines.

### **La phase des ateliers de concertation**

Un des ateliers de concertation socioprofessionnels était axé sur cette dimension écotourisme prenant l'intitulé suivant : « s'affirmer comme une destination écotouristique ». Il en ressort dans un premier temps, et sans doute parce qu'on est face à une notion complexe, que **l'écotourisme possède a priori une définition floue**, il est donc difficile de formaliser une définition, ainsi que la question de savoir s'il s'agit plus d'une filière ou d'un état d'esprit.

Cependant certains éléments ont été donnés pour qualifier cette notion d'écotourisme. Tout d'abord, cela fait référence à un développement vertueux, avec une prise de conscience des effets positifs sur le plan économique, environnemental et social. La **démarche environnementale** est mise en avant, avec notamment le fait qu'il s'agit d'un

tourisme avec un faible impact environnemental, une pollution minimale, un respect global pour l'environnement, ce qui en ferait un tourisme écologique. **L'ancrage local** ressort aussi à travers cette notion, l'aspect du terroir, des circuits-courts, d'une offre sans voiture, et d'un autre rapport au temps et à la distance. Enfin, une approche « par le bas » est mentionnée avec notamment l'implication des visiteurs et des professionnels, ainsi que **la mobilisation des acteurs locaux**.

Des points forts et des points faibles ont été pointés dans cet atelier par rapport à la dimension écotourisme sur le territoire, qui peuvent être résumés dans le tableau suivant :

*Tableau 2 - Points forts et faibles identifiés de la dimension écotourisme du territoire de GBM*

| Points forts   | Points faibles  |
|--|---|
| <p>Emergence de l'offre Grandes Heures Nature (festival axé sur les activités outdoor)</p> <p>Position du territoire à la croisée de grandes itinérances</p> | <p>Pas de visibilité comme destination écotouristique</p> <p>Offres sous-valorisées et sous-qualifiées</p> <p>Parcours client pas assez fluide</p> <p>Manque de lien et d'équipements, notamment pour les pratiquants du vélo</p> |

Cet atelier a permis de faire émerger des leviers à actionner, dans ce but de placer le territoire grand bisontin comme une destination écotouristique. Le premier levier est la **sensibilisation des acteurs mais aussi des visiteurs** avec ce principe d'écotourisme. Le levier suivant consiste à **valoriser des pépites naturelles présentes sur le territoire**, comme des sites géologiques karstiques, le marais de Saône ou encore les sommets des falaises. En matière de communication et de marketing, il est souligné que la juxtaposition des deux marques « Besançon Booster de Bonheur » et « Grandes Heures Nature » peut se révéler problématique car elles « brouillent » le message global de la destination. L'offre écotouristique doit également être **continue** sur les 4 saisons, et GBM doit davantage être **présent dans les réseaux nationaux de l'écotourisme**. Enfin, sur l'aspect démarche qualité, il est proposé d'aller vers **l'écolabellisation** de façon plus volontariste, et de se focaliser sur 2 ou 3 labels phare pour ne pas multiplier trop de labels.

### **La phase de l'enquête en ligne**

La synthèse de l'enquête en ligne auprès des professionnels du tourisme amène également des points de réflexion sur la dimension de l'écotourisme. Dans un premier



temps, la **recherche de nature et d'activités de plein air** est soulignée par 22% des répondants concernant les motivations de leur clientèle. En matière d'écotourisme, les offres à valoriser sont principalement la nature (paysages, rivières), la densité et la richesse de l'offre historique et culturelle, puis les éléments clefs du concept de slowtourisme (art de vivre, mobilités...), les sentiers et les véloroutes sont vus comme des atouts importants. Des chantiers prioritaires sur cette thématique ont été pointés comme le développement des actions de promotion et de communication, de l'offre écotouristique, ou la valorisation du cadre patrimonial, paysager et urbain.

La dimension de l'écotourisme a ainsi pris une place importante dans la démarche d'actualisation du Schéma. Le travail du bureau d'étude propose de se concentrer sur 3 filières prioritaires en termes d'écotourisme. La première filière est **l'itinérance**, notamment à travers la poursuite du développement des services adaptés aux itinérants et l'amélioration de la signalétique, ainsi que par le développement du tourisme fluvial sur le Doubs. La deuxième filière est **l'observation de la nature**, et cela passe par différents points. Le besoin de structurer et de mettre en tourisme des sites majeurs (marais de Saône, forêt de Chailluz, sentier des Crêtes...) et de favoriser les clientèles de niches. Les autres points sont de renforcer la mise en tourisme des loisirs de nature tout en préservant les aménités naturelles, et de favoriser le mieux-être à travers l'immersion dans la nature et les grands paysages. La troisième filière est celle des **sports et des sensations fortes**, en passant par l'intégration de la démarche GHN au dispositif « Booster de Bonheur », et le fait de devenir camp de base pour les pratiques sportives du Jura. Dans la continuité, 3 axes de préconisations ont été donnés par rapport à la dimension écotourisme. Le premier est de **développer l'offre en adéquation avec la dimension écotourisme** et de proposer une véritable expérience client. Le deuxième axe est de **donner à la destination un objectif d'exemplarité et le revendiquer**. Le troisième axe est de **sensibiliser et de former l'ensemble des parties prenantes**.

L'actualisation du Schéma Tourisme de GBM pose ainsi des objectifs clairs concernant la dimension écotouristique dans sa stratégie de développement du tourisme sur le territoire. Le but est de **placer le territoire grand bisontin comme une destination écotouristique** et de **valoriser cette offre**, en passant, sur le plan opérationnel, par un état des lieux de cette offre écotouristique. Cet **état des lieux** revient à recenser et partager les informations sur l'offre existante faisant l'objet d'une valorisation environnementale via des



aménagements et des actions. Il comprend également l'identification des éventuels autres lieux qui pourraient être valorisés et support d'un propos sur les richesses environnementales, ainsi que les acteurs pouvant contribuer à la valorisation touristique de ces richesses. C'est dans cette optique et dans ce cadre que le stage réalisé au service Tourisme de GBM a été conduit.

# METHODE DE TRAVAIL

Pour mener à bien cette mission, plusieurs étapes ont été nécessaires. Cette partie vise à résumer ces étapes et indiquer leur objectif. Il faut préciser que ces étapes n'étaient pas forcément successives, certaines se sont déroulées en parallèles.

## **BENCHMARK**

L'état de l'art autour de la notion d'écotourisme et le premier état des lieux établi sur le contexte grand bisontin, ainsi que les objectifs de l'actualisation du Schéma Tourisme, permettent d'avoir une première idée sur les activités recherchées en termes d'écotourisme. Pour compléter cette vision, et avant d'identifier de manière plus systématique l'offre existante sur le territoire de GBM et son potentiel écotouristique, une étape en amont de benchmark a été réalisée. Ce benchmark consiste à **voir de quelle manière d'autres territoires se sont emparés de cette offre en écotourisme et quelles activités sont identifiées comme tel** afin de s'en inspirer pour la réalisation de l'état des lieux.

## **RECENSEMENT DES SITES NATURELS**

L'un des axes de ce stage consistait à dresser un état des lieux de l'offre en écotourisme et du potentiel existant sur le territoire de GBM. Il s'est fait en empruntant **trois entrées** permettant de broser l'ensemble de la thématique. La première entrée concerne les **sites et lieux naturels** du territoire grand bisontin, la deuxième entrée représente les **différents acteurs mobilisés ou pouvant se mobiliser** dans une démarche d'écotourisme, et enfin la dernière entrée reprend les **activités** composant l'offre existante. Les trois entrées sont évidemment fortement liées. Les rencontres avec les acteurs ont permis de recouper des informations concernant les sites et les activités repérées en amont. L'identification des sites naturels qui peuvent être le support d'un discours sur l'environnement passe en premier lieu par les **sites protégés**. Ces sites sont protégés car ils sont justement repérés et identifiés comme remarquables, d'intérêt et à protéger, ils sont donc les mieux à même d'être support d'un propos sur l'environnement. De plus, de telles protections permettent un meilleur encadrement de la fréquentation et les flux peuvent être mieux contrôlés. Pour identifier ces sites, **l'Atlas de la biodiversité** réalisé sur le territoire de GBM en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté –

Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI), dont le but est d'améliorer la connaissance de la flore et des insectes et de la diffuser, a été la source principale. Cet Atlas recense les différentes zones d'intérêt soumises à protection réglementaire, à une gestion particulière ou faisant partie d'un inventaire spécifique, ainsi que les secteurs à enjeux pour des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial, puis un recensement plus fin pour chaque commune.

Concernant les données SIG, ce recensement a pu être fait grâce aux données disponibles en interne à GBM avec des données fournies par le Département, la Région, l'AUDAB ou des organismes environnementaux. A savoir également que ces données réglementaires et de protection environnementales sont pour la plupart disponibles en libre accès sur le site d'Idéo-BFC par exemple.

## RENCONTRE AVEC DES ELUS ET DES ACTEURS LOCAUX

La réalisation de cet état des lieux supposait la **rencontre de différents acteurs** de la sphère environnementale et des élus de GBM liés à la notion d'écotourisme notamment Mme Lorine Gagliolo (Vice-Présidente en charge du développement durable, de l'énergie et de l'environnement) et Mr François Bousso (Conseiller Communautaire Délégué en charge de l'écotourisme et des congrès). Ces rencontres ont permis de **recueillir leur vision de l'écotourisme** et ce que chacun mettait sous cette notion (Annexe 5). Au total, 11 acteurs ont été rencontrés en plus des deux élus. Ces entretiens ont permis d'apporter des informations sur les différentes actions entreprises sur le territoire, l'implication actuelle des acteurs et leur potentiel d'action en termes d'écotourisme (Annexe 6 et 7).

## RECHERCHE DE SITES POUR ACCUEILLIR UN HEBERGEMENT DE PLEIN-AIR

En lien avec la thématique de l'écotourisme, une mission supplémentaire a été demandée concernant la recherche d'un site sur le territoire de GBM susceptible d'accueillir un hébergement de plein-air. Un travail en amont a été réalisé au sein du service Aménagement de la Direction de l'Economie repérant 70 sites à analyser pour l'implantation d'un tel équipement.

Suite à un premier retour, il a été décidé, au niveau du service Tourisme, d'affiner ce premier travail tout en étant moins restrictif sur certains critères. Les données de départ correspondent à l'ensemble des parcelles non bâties auxquelles une note d'exclusion a été donnée. Ce premier filtre permet d'exclure les parcelles concernées par des protections

réglementaires limitant ou ne permettant pas la construction d'un équipement. Les sélections successives ont visé à éliminer les parcelles qui ne peuvent être mobilisées dû à leur utilisation actuelle (voirie, chemin de fer...) et les enjeux qu'elles peuvent avoir (valeur agronomique), afin de former les sites et garder ensuite ceux de plus de 5ha.

Une notation a été appliquée sur les sites restants, distinguant des bons et des malus, pour différencier les éléments apportant un avantage aux sites (proximité avec des espaces naturels...), et ceux causant un inconvénient (niveau sonore des routes...). Puis les informations cadastrales ont été ajoutées afin d'avoir des renseignements sur les propriétaires des parcelles formant les sites.

Par rapport au travail initial, on remarque logiquement un plus grand nombre de sites trouvés, puisqu'il a été demandé d'être moins restrictif sur certains critères dont celui concernant l'intérêt du site, représenté par la note bonus.

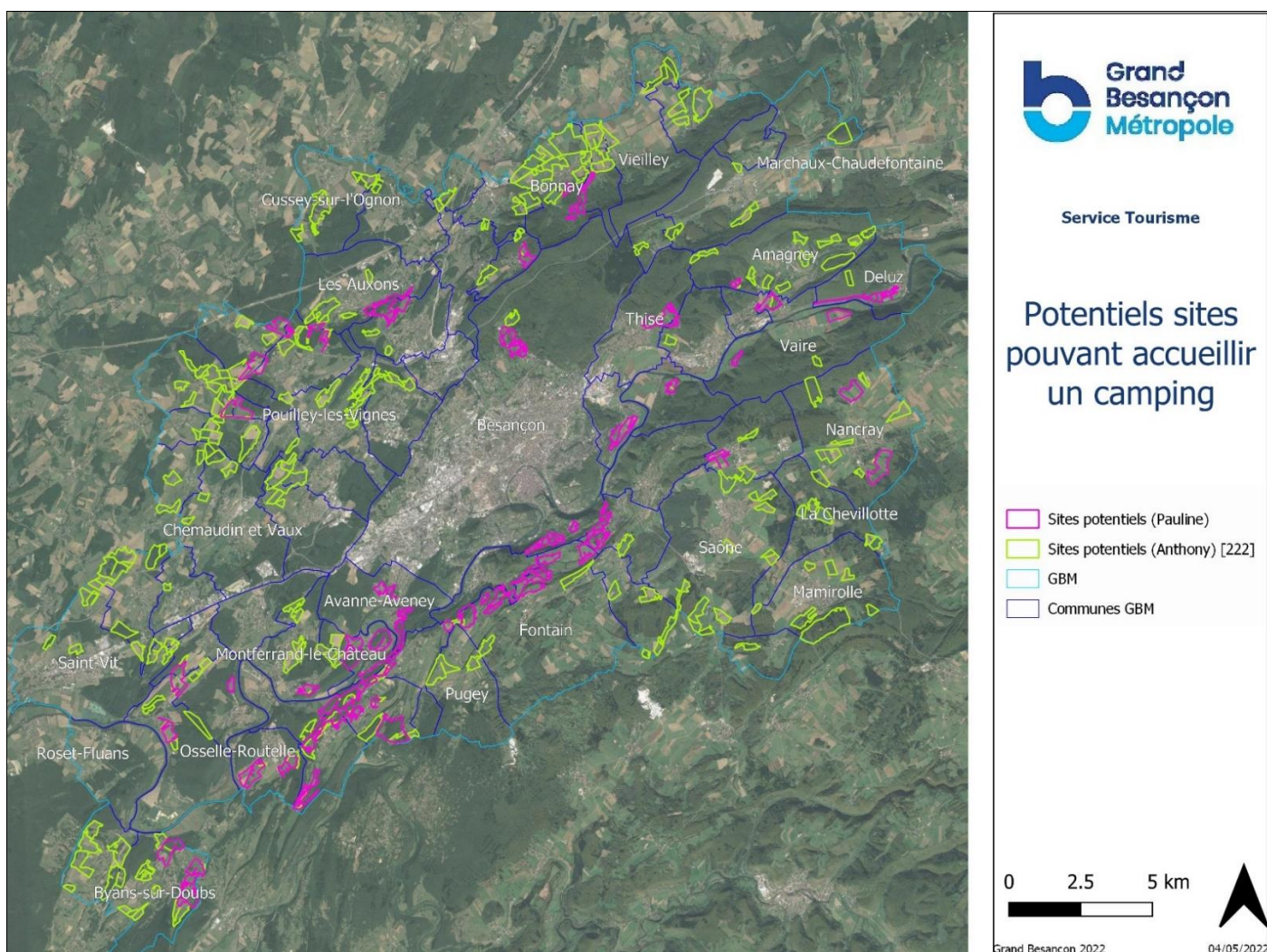


Figure 7 - Carte des potentiels sites pouvant accueillir un hébergement de plein-air

# RESULTATS

La présentation des résultats va se décomposer en plusieurs volets, regroupant chacun les éléments finaux résultant de ce stage. Dans un **premier volet**, nous verrons les informations issues du benchmark concernant l'offre en écotourisme dans d'autres territoires qui a permis de nourrir à la fois l'état des lieux et le volet investissement. Le **deuxième volet** se concentrera sur l'aspect diagnostic de ce travail montrant la finalité de cet état des lieux. Dans un **troisième volet** nous verrons ce qui concerne l'aspect investissement, avec un projet écotouristique porté par GBM et une démarche initiée par GBM pour répondre à un porteur de projet. Enfin, un **dernier volet** sera dédié à la démarche d'animation et de promotion engagée par GBM, à travers une manifestation à portée écotouristique et un projet de communication des animations écotouristiques en lien avec l'état des lieux réalisé.

## VOLET BENCHMARK

Le benchmark réalisé s'est concentré sur l'offre proposée en France. Le premier exemple pris en compte est les **DOM-TOM** qui se sont emparés de la nature tropicale comme un axe de développement. Un retour sur la **France métropolitaine** est ensuite fait afin d'avoir des territoires plus comparables au nôtre mais avec des enjeux différents. Par rapport aux DOM-TOM, les enjeux sont plutôt de valoriser les espaces naturels face à une urbanisation dévorante, mais aussi la valorisation de ces espaces auprès d'un large public d'urbains de proximité. Dans un premier temps, ce benchmark en France métropolitaine se concentre sur l'action à un **niveau régional** de la part de différents CRT (Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Alsace, Hauts-de-France). Dans un second temps, il vise des **intercommunalités** afin de se recentrer sur des territoires d'une échelle proche de GBM.

## Outre-Mer

Les DOM-TOM se démarquent comme étant les régions les plus en avant sur cette question de l'écotourisme. Les comités du tourisme des Iles de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane ou encore de l'Ile de la Réunion, mettent clairement en avant le côté naturel de leur territoire. La Guadeloupe pose ce principe de l'écotourisme qui favorise les **activités non polluantes** et les **rencontres instructives sur les écosystèmes locaux**. Au niveau



de la restauration, il s'agit d'établissements se fournissant en **circuit court**, et les hébergements privilégiés sont les **écolodges** et petites structures ayant une démarche écologique. La Guyane se place comme **destination d'écotourisme** en identifiant les **sites naturels remarquables** qu'il est possible de découvrir dont plusieurs réserves. La Martinique et la Réunion vont un peu plus loin dans l'affichage de leur principe d'écotourisme. Ces deux destinations affichent leur volonté de préservation de leur environnement à travers un **guide des vacances écoresponsable** (Martinique) ou d'une **charte du voyageur écoresponsable** (Réunion). Ces éléments indiquent des comportements écoresponsables à avoir lors du séjour comme de favoriser les circuits-courts, les mobilités douces, mais aussi des lieux à découvrir et à préserver, des hébergements respectant l'environnement. Ces lieux demeurent toutefois particuliers dans le sens où ils ont été, d'une certaine manière, des **pionniers en termes d'écotourisme**. Il est intéressant de voir le poids de l'écotourisme pour ces lieux qui sont principalement tournés vers ce type de tourisme et la valorisation de leur environnement.

### **Echelle régionale en métropole**

Des exemples peuvent aussi se trouver en France métropolitaine avec la mise en avant d'un patrimoine naturel par les CRT. En région Ile-de-France, on trouve **un centre d'écotourisme** à Franchard sur le site de la forêt de Fontainebleau, espace naturel protégé et inscrit comme Réserve de biosphère. Dans la continuité du travail de préservation de cet espace naturel, un espace dédié à la sensibilité du public à l'environnement et aux écosystèmes locaux a vu le jour, avec comme thématique principale la forêt. Il s'agit d'un centre d'information sur les différents sites touristiques à proximité de la forêt et dans la région parisienne, et permet de mieux répartir les flux de visiteurs afin de prévenir les impacts humains trop importants sur le site. Son autre fonction est de **sensibiliser les visiteurs** sur la fragilité des milieux naturels et la sauvegarde des paysages, de la flore et de la faune, ainsi que de mettre en avant une démarche écoresponsable et durable pour découvrir la nature.

Le CRT de Champagne-Ardenne met en avant toute une gamme dédiée à l'écotourisme, avec un **listing des différentes activités écotouristiques** qu'il est possible de faire dans la région. On y retrouve les différentes activités liées au concept d'écotourisme, avec la **découverte de sites naturels avec une composante éducative**,

la **découverte de savoir-faire et produits locaux**, ou encore la **découverte de la faune et de la flore locale**.

Le CRT d'Alsace présente aussi des expériences identifiées comme écotouristiques sur son territoire. Ces activités vont de la **découverte de la faune, de la flore, des paysages, des produits et savoir-faire locaux**, ainsi que des **hébergements inscrits dans une démarche écoresponsable**.

Le CRT des Hauts-de-France, sans mettre en avant le terme d'écotourisme, propose un panel d'activités autour de la **reconnexion à la nature**, de ralentir pour **découvrir les richesses naturelles** de la région avec une composante éducative, mais aussi de l'initiation au golf ou au yoga en pleine nature. Le territoire propose ici plutôt un **tourisme axé sur la nature de manière large**, avec plusieurs dimensions distinctes dont le **slowtourisme** et **l'écotourisme** à travers les activités avec une composante d'éducation à l'environnement.

### **Echelle intercommunale**

A l'échelle des intercommunalités, plusieurs mettent en avant un tourisme durable sur leur territoire ou plus précisément de l'écotourisme. Bordeaux se place comme « **Destination Durable** » en s'engageant en faveur d'un tourisme plus vertueux et ingénieux pour la préservation de son environnement, et a été récompensé par le titre de capitale européenne du smart tourism. Ce titre récompense le territoire pour ses réalisations exemplaires en matière de tourisme en termes d'accessibilité, de développement durable, de numérisation, de patrimoine culturel et de créativité. Le territoire s'est engagé dans une démarche de durabilité en proposant notamment des **loisirs écoresponsables et un guide du voyageur écoresponsable**. Parmi ces activités on peut souligner la valorisation de visites guidées originales par le biais de L'Alternative Urbaine Bordeaux. Il s'agit d'une association d'aide à l'insertion sociale et professionnelle qui propose des visites dans des quartiers peu connus dont les guides sont des habitants du quartier en question.

Clermont et son OT mettent en avant un tourisme responsable à travers diverses **activités de pleine nature**, favorisant les **mobilités douces**, les **producteurs locaux**, les **initiatives durables**. On recense des activités telles que la randonnée à pied ou en vélo, le vol en parapente, la pratique du canoë, de paddle, de l'escalade, de trail, de pêche ou de golf.



A Limoges, le territoire s'est engagé dans la thématique de l'écotourisme en favorisant et en **adoptant des gestes écoresponsables**, en recensant les **manifestations écologiques** ou en encore en mettant en avant les démarches de leurs partenaires.

Enfin, d'autres territoires comme Tours, Amiens ou les Terres de Seine (Grande Paris Seine et Oise) valorisent une offre de **slowtourisme** et de **nature**, se présentant comme « Terre de nature » pour les Terres de Seine.

Ces différents exemples nous montrent comment d'autres territoires ont pris en main la dimension écotourisme, ainsi que les activités considérées comme écotouristiques, et donne une idée des activités à recenser pour notre état des lieux.

## VOLET DIAGNOSTIC

Le volet diagnostic se présente en plusieurs phases. Tout d'abord seront présentés les sites naturels que l'on peut identifier grâce à l'Atlas de la biodiversité, afin de se rendre compte du grand potentiel de valorisation environnementale qu'il est possible de mettre en œuvre sur le territoire grand bisontin. Puis, une seconde phase proposera un tableau de synthèse de cet état des lieux, permettant de résumer au mieux les sites, les acteurs et les activités.

### Éléments issus de l'Atlas de la biodiversité

Le but n'est pas de lister précisément chaque site protégé, mais de faire un tour d'horizon générale des types de protections que l'on trouve sur le territoire grand bisontin.

Parmi les protections réglementaires, on trouve 17 **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope** (APPB) qui visent à assurer une protection réglementaire de sites, afin de prévenir la disparition d'espèces protégées.

Un site est protégé en tant que **Réserve Biologique Intégrale** (RBI) au niveau de la Dame Blanche dans la forêt de Chailluz. Ce type de protection concerne des espaces forestiers riches, rares ou fragiles, toutes les opérations sylvicoles y sont exclues, sauf cas particulier (élimination d'essences exotiques, sécurisation d'itinéraires).

Les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) des Conseils Départementaux sont un autre outil de préservation de milieux naturels identifiés comme remarquables, leur gestion vise la préservation des milieux et leur découverte par le public. On retrouve trois ENS d'intérêt départemental sur le territoire grand bisontin, représentant 637ha, à savoir le

marais de Saône, la boucle d'Avanne, et les mares forestières entre Besançon et l'Ognon dont fait partie la sablière de Geneuille.

Le **Conservatoire des Espaces Naturels** (CEN) de Franche-Comté gère trois sites sur le territoire de GBM. Le CEN acquiert des terrains ou signe des conventions d'usages et de gestion pour certains sites afin de protéger les richesses biologiques et les milieux naturels menacés.

Plusieurs zones sont concernées par une gestion contractuelle impliquant une dimension environnementale. On trouve deux sites intégrés au **réseau Natura 2000**, regroupant les sites naturels remarquables au sein de l'Union Européenne. L'objectif de ce réseau est d'assurer le maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Deux **contrats de rivières** sont en cours, dont le but est de gérer de façon durable et concertée une rivière à l'échelle de son bassin versant.

En termes d'outils d'inventaire, on en trouve deux types sur le territoire de GBM. Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF), qui ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire recense 33 sites et constitue un outil de connaissance scientifique et d'alerte sur les enjeux du patrimoine naturel. **L'inventaire des milieux humides** recense 2 629ha sur le territoire grand bisontin et a pour objectif de constituer un outil d'alerte pour les projets d'aménagement et de faciliter la mise en œuvre de démarches stratégiques de gestion.

L'Atlas identifie, à partir de ces protections, des secteurs à enjeux pour les espèces et les habitats d'intérêt patrimonial représentant des zones naturelles remarquables pour le territoire :

- Les **collines bisontines**, composées de mosaïques de pelouses sèches, d'anciens vergers, d'ourlets et de fourrés secs, de forêts de pente, entrecoupées de milieux rocheux
- Le **marais de Saône** qui est une vaste zone humide au fonctionnement hydrologique original, pour 4 espèces de plantes de très fort intérêt patrimonial il s'agit de leur seule localisation dans la région
- La **vallée du Doubs à Deluz**, où l'on trouve des végétations aquatiques, une vaste pelouse sèche et une gamme de forêts de pente et de plateau entrecoupées de falaises et d'éboulis

- Le **relief de la vallée du Doubs** composé de tout un ensemble de forêts de pente et de falaises
- La **Côte de Château-le-Bois** et la **gravière d'Osselle** qui représente un ensemble d'affinité méditerranéenne composé de pelouses sèches et de boisements surplombant des milieux aquatiques
- La **falaise de la Dame Blanche** et le **nord de la forêt de Chailluz** qui constitue un vaste massif forestier remarquable par sa compacité et sa surface
- Les **annexes alluviales de la vallée de l'Ognon** (Cussey-sur-l'Ognon, Mérey-Vieilley) et les **environs de la gravière de Geneuille**
- La **zone humide** et les **coteaux secs d'Amagney**, les **pelouses de Vaire-le-Petit**
- La **pelouse** et la **zone humide de Pugey**
- **L'ensemble agricole diversifié autour du réseau d'affluents de l'Ognon**

L'Atlas décrit toute une typologie d'habitats naturels reconnus sur l'ensemble des territoires des pays membres de l'UE, qui doivent être préservés car ils sont rares, menacés, ou particulièrement représentatifs, que l'on peut trouver sur le territoire grand bisontin. En tout, 17 types d'habitats y sont décrits et sont dits d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire, dont certains sont considérés comme rares ou menacés en Franche-Comté revêtant ainsi un intérêt régional. Tous ces éléments issus de l'Atlas de la biodiversité de GBM permettent de se rendre compte du **large potentiel du territoire en termes de valorisation** et de **sites naturels pouvant être support d'un propos pour sa richesse environnementale**. Le propos n'est pas de dire que tous ces sites naturels ont vocation à être valorisés, cela irait à l'encontre du principe d'écotourisme dont un des objectifs est de favoriser le respect et la protection de l'environnement. Il s'agit surtout de **montrer la richesse environnementale** que l'on peut trouver sur le territoire de GBM, qui vient d'une certaine manière **légitimer** le fait de vouloir **se positionner en tant que destination d'écotourisme**.

De plus, il ne faut pas oublier le fait que Besançon a remporté le titre de « **Capitale française de la Biodiversité** » en 2018. Ce concours a récompensé l'excellence des communes et intercommunalités françaises en matière de « conception et gestion écologique des espaces de nature », pour l'édition 2018. Ce titre souligne que Besançon bénéficie de la proximité d'espaces de nature exceptionnels que la Ville contribue à protéger, entretenir et à connaître.

Enfin, une charte paysagère des collines de la vallée du Doubs a été réalisée en 2013. Cette charte recense 6 séquences paysagères distinctes avec 12 sites principaux identifiés. Ce document met en avant un enjeu de valorisation patrimoniale de ces paysages

et collines, qui se traduit par un objectif de développer les activités sur la vallée dans le respect de la nature et du paysage. La réalisation concrète de cet objectif a été **la création de belvédères** valorisant ces paysages à travers des points de vue depuis les collines.

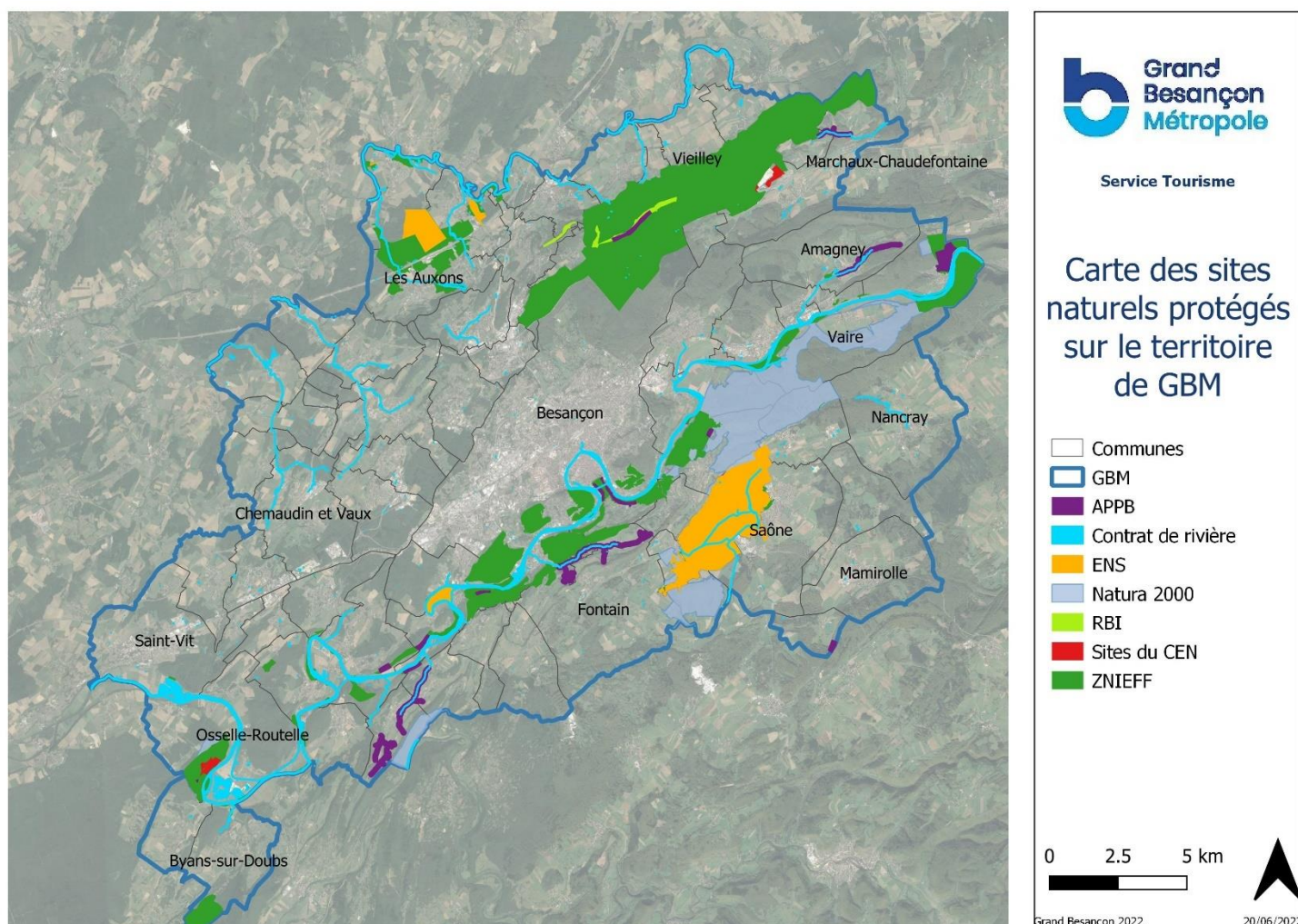


Figure 8 - Carte des sites naturels protégés sur le territoire de GBM

La carte de répartition des sites naturels protégés sur le territoire de GBM nous montre deux zones concentrant ces sites. Tout d’abord le long de la vallée du Doubs entre Saint-Vit et Vaire-Deluz, qui concentre la majorité des espaces protégés avec notamment l’ENS du Marais de Saône et les sites Natura2000. Puis, au nord du territoire, où l’on retrouve une grande partie de la forêt de Chailluz (entre Besançon, Vieilley et Marchaux-Chaudefontaine), le secteur autour des Auxons et le réseau hydrographique lié à la vallée de l’Ognon. Au total, il s’agit de plus de 13 000ha de sites naturels protégés sur le territoire grand bisontin, dont certains sites concernés par plusieurs périmètres de protection qui se superposent, ce qui représente entre 20% et 25% de l’ensemble du territoire de GBM. Cette



vue cartographique permet ainsi de se rendre compte de la richesse naturelle que l'on peut trouver sur le territoire de GBM représentant un potentiel que toutes les intercommunalités ne peuvent pas forcément avoir à leur disposition.

## **Retour des entretiens avec les acteurs et certains élus**

Les rencontres avec les différents acteurs, ainsi qu'avec certains élus, ont permis de les interroger sur cette notion d'écotourisme et de voir ce qu'ils mettaient sous cette notion. Ce questionnement a ainsi servi à nourrir ce diagnostic en ayant une vision fine des acteurs directement concernés par cette thématique et leur vision sur l'écotourisme.

Pour ces acteurs, l'écotourisme fait référence, de manière générale, à une **pratique spécifique qui revisite le tourisme classique**. L'écotourisme vise à la **découverte, l'éducation et l'initiation** au public du **patrimoine naturel, de l'environnement, de la faune et de la flore**. Certains ajoutent à cela l'idée d'un tourisme à une échelle locale, mais dont le but est d'accueillir à la fois des touristes locaux et extérieurs au territoire. Certains ajoutent aussi une dimension liée à une pratique du tourisme, incluant l'utilisation de modes de déplacements doux, ou le fait de vouloir réduire les effets et impacts négatifs du tourisme sur le milieu et l'environnement. Les deux élus rencontrés partagent une vision de l'écotourisme comme une pratique du tourisme selon une **approche durable** favorisant les modes de déplacements doux et les produits locaux. Pour eux, l'écotourisme offre des activités ancrées et spécifiques dans le territoire, et permet un développement local. Les activités intégrées dans cette offre sont assez larges, comme la découverte du patrimoine local (lieux, fermes, producteurs locaux) qui peut s'organiser en circuit depuis les hébergements touristiques. Ces activités doivent s'effectuer en respectant et en prenant appui sur la **découverte des paysages et de la nature**, avec l'objectif de faire vivre une expérience aux visiteurs et de leur **transmettre un savoir sur l'environnement et le territoire**. Pour résumer, les acteurs environnementaux rencontrés définissent l'écotourisme plus par les activités et leur objectif, qui irait dans le sens d'une mise en avant de la nature et de l'environnement prenant comme support des sites naturels. Les élus ont une vision plus large que les acteurs environnementaux, avec derrière l'écotourisme l'idée d'un état d'esprit, d'une pratique écologique du tourisme. Les élus et les acteurs rencontrés partagent le fait qu'il s'agit d'un tourisme à une échelle locale et impliquant des acteurs locaux autour de cette démarche.

Les rencontres avec les acteurs environnementaux ont permis de soulever certains enjeux autour de la valorisation touristique des richesses environnementales. La notion de **préservation des sites naturels tout en les valorisant** est ressortie à plusieurs reprises avec le CEN, la LPO et l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Derrière cela revient le fait d'avoir un certain souci de **garder l'aspect préservation de l'environnement tout en valorisant le lieu**. L'ouverture des sites du CEN au public se fait dans une optique de sensibilisation, avec l'idée de canaliser les flux, car sur certains sites un vrai problème de fréquentation est présent comme sur le site des Quatre Lacs (Jura). Pour ce faire, les actions peuvent être de mieux expliquer la sensibilité du milieu, de rediriger vers d'autres sites, ou dans le cas des Quatre Lacs, de mettre en place une zone de tranquillité non accessible au public. La LPO rappelle qu'avant de valoriser un espace naturel par des animations ou des sorties, il est nécessaire de savoir si un tel site, notamment les plus sensibles, peut accueillir des activités. Une vigilance et une attention particulière doit prévaloir pour toujours avoir en tête la notion de préservation. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire que des actions de valorisation tiennent place dans des espaces naturels à enjeux, **potentiellement n'importe quel site naturel peut être le support d'une valorisation**. Il est remarqué qu'il y a une demande en termes d'animation de manière générale, avec notamment des sollicitations de la part de la Ville auprès de la LPO. Il s'agit finalement de démarches souvent locales, où ce sont les communes qui ont une plus grande connaissance des points d'intérêts particuliers, amenant ainsi à ce que beaucoup d'endroits peuvent devenir support d'animations.

### **Tableau de synthèse de l'état des lieux**

Pour résumer au mieux les éléments du diagnostic permettant de visualiser l'offre existante, un tableau de synthèse a été réalisé. On y trouve les sites naturels valorisés actuellement, ou l'endroit où se situe une activité, et les acteurs proposant une offre, un pictogramme permet d'identifier l'offre de valorisation d'un acteur sur un site donné. Pour avoir les informations rapidement, une fiche pour chaque élément a été liée au tableau, pour avoir des fiches sur les acteurs, des fiches sur les lieux, et des fiches sur les activités et valorisations proposées. Ce tableau de synthèse a vocation à être nourri par le service au fur et à mesure, permettant de garder un suivi des activités, des acteurs et des lieux valorisés.

| Acteurs/ sites  | Boucle Avanne-Aveney | Muséum, Citadelle | Boucles Doubs | Musée des Maisons Comtoises | Base de loisirs Osselle | Grotte Osselle | Forêt Amagney | Forêt Chailluz | Collines bisontines | Vergers de l'AJVFBE | Via Francigena |
|---|----------------------|-------------------|---------------|-----------------------------|-------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------------|---------------------|----------------|
| <a href="#">Association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environ</a> |                      |                   |               |                             |                         |                |               |                |                     | 😊                   |                |
| <a href="#">Association des Terrasses des Collines Bisontines et d'Ailleurs</a>     |                      |                   |               |                             |                         |                |               |                | 😊                   |                     |                |
| <a href="#">Bateau le Vauban</a>  |                      |                   | 😊             |                             |                         |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">CBNFC-ORI</a>   |                      |                   |               | 😊                           |                         |                |               |                |                     |                     | 😊              |
| <a href="#">Centre équestre Le Corral</a>   |                      |                   |               |                             |                         |                | 😊             |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Citadelle</a>   |                      | 😊                 |               |                             |                         |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Département Haute-Saône et Doubs</a>                                    |                      |                   |               |                             |                         |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Destination 70 / Bernard Cassard</a>                                    |                      |                   |               |                             |                         |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Fédération de Pêche</a>   |                      |                   |               |                             | 😊                       |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Ferme équestre de la forêt de Chailluz</a>                              |                      |                   |               |                             |                         |                |               | 😊              |                     |                     |                |
| <a href="#">Grotte d'Osselle</a>  |                      |                   |               |                             |                         | 😊              |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Inspir'Action / Alexandre Cailler</a>                                   |                      |                   |               |                             |                         |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">LPO Bourgogne-Franche-Comté</a>   |                      |                   |               |                             | 😊                       |                |               |                |                     | 😊                   |                |
| <a href="#">Musée des Maisons Comtoises</a>   |                      |                   |               | 😊                           |                         |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Office de Tourisme Besançon</a>   |                      |                   |               |                             |                         |                |               |                |                     |                     | 😊              |
| <a href="#">Serpe et Chaudron</a>   |                      |                   |               |                             |                         |                |               |                |                     |                     |                |
| <a href="#">Vedettes de Besançon</a>  |                      |                   | 😊             |                             |                         |                |               |                |                     |                     |                |

Figure 9 - Extrait du tableau de synthèse de l'offre écotouristique

**CBNFC-ORI (Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Insectes)**

Personne référente/ressource : Catherine Duflo (Entomologiste-Botaniste) [catherine.duflo@cbnfc.org](mailto:catherine.duflo@cbnfc.org) 06.89.73.85.22 / Justine Amiotte-Suchet (Chargée de communication) [justine.amiotte-suchet@cbnfc.org](mailto:justine.amiotte-suchet@cbnfc.org)

Adresse / Localisation : 7 rue Voirin (Maison de l'Environnement), Besançon

Présentation rapide : parmi les missions l'expertise et l'appui technique auprès des établissements publics et collectivités, information du public et pouvoirs publics, action de sensibilisation.

Adresse mail : [cbnfc@cbnfc.org](mailto:cbnfc@cbnfc.org)

Téléphone : 03.81.83.03.58

Site internet : <http://cbnfc-ori.org/>

Figure 10 - Exemple de fiche acteur du tableau de synthèse

**LPO – BASE DE LOISIRS D'OSSELLE**

Site support : Base de loisirs d'Osselle

Animateur : LPO

Type d'activités : 3 sorties nature avec thématiques différentes (Oiseaux de la vallée du Doubs, Oiseaux de la forêt, Petite bêtes et compagnie)

Saisonnalité : 11 juillet, 20 juillet, 23 août (10h)

Mise en tourisme : Inscription à l'accueil de la base de loisirs. Gratuit.

Communication : Programme de la base réalisé par GBM, disponible sur la page [instagram](#) de la base de loisirs (osselle\_plage)

Figure 11 - Exemple de fiche activité

**GROTTE D'OSSELLE**

Situation géographique : 42 route des Grottes ROSET-FLUANS

Accessibilité : véhicule, à pied, en vélo

Plus-value : Un des plus longs parcours aménagé de France, plus ancienne caverne touristique avec la grotte d'Antiparos en Grèce (se visite depuis 1504). Site classé dès 1912. Plus vaste nécropole européenne d'ours des cavernes, la grotte étincelle de ses stalactites et stalagmites d'une étrange couleur changeante. Pour la variété de ses cristallisations et colorations, pour ses phénomènes géologiques et pour ses trésors historiques et préhistoriques, la grotte d'Osselle est une des plus étonnantes grottes mondiales.

Figure 12 - Exemple de fiche lieu



Pour aller plus loin, il est à noter que des conventions ont déjà été mises en place avec GBM permettant d'avoir des actions prédéfinies comme avec le CBN, la LPO ou la Fédération de Pêche du Doubs. Cependant, cela n'empêche pas les autres acteurs d'agir à leur niveau et selon leur mission et rôle, sur des collaborations ponctuelles avec GBM pour mettre en place une valorisation.

Le partenariat entre GBM et le CBN amène des actions entre la thématique de la biodiversité et du tourisme. Cela passe par la **valorisation de points d'intérêts** sur certains sentiers de randonnées en faisant un lien avec l'Atlas de la Biodiversité. Il s'agit de **fiches de biodiversité** qu'il est possible de retrouver par le biais de l'application GHN. On retrouve 3 points d'intérêts sur la Via Francigena, un autre sur un sentier à Nancray au départ du Musée des Maisons Comtoises, et enfin deux autres sur un sentier partant de Larnod. La nouvelle convention est axée sur un projet avec le Musée des Maisons Comtoises dans l'idée de **valoriser les espaces extérieurs du Musée**. Cette valorisation passe par une exposition avec de grands panneaux présentant les milieux naturels représentés dans l'enceinte du Musée. L'objectif est toujours de faire un lien avec l'Atlas de la Biodiversité, pour une mise en place en début de saison touristique 2023. Un livret serait également mis à disposition dans le but d'accompagner et d'encourager le côté participatif avec l'idée de mettre sous forme d'objets 3D à manipuler représentant les espèces pour plus d'interactivité. Le projet est d'avoir ces 3 éléments (panneaux, livret, objets à manipuler), et l'intérêt est la possibilité de mener des actions de même type sur d'autres sites.

Depuis 2019, le CEN a mis en place un **troupeau itinérant** dans l'idée de valoriser des milieux qui ne sont pas exploitables. Ce troupeau est présent au niveau du Doubs et de la vallée de la Loue, il effectue son itinérance entre Vuillafans et Beure et pâture notamment sur les sites gérés par le CEN. Plus généralement au niveau des actions mises en place par le CEN, comme il s'agit d'une structure à portée régionale, la structure ne peut pas organiser tous les ans des sorties sur la totalité de ses sites. Ainsi, le CEN change les lieux de sorties d'une année sur l'autre pour permettre une valorisation de tous les sites. Sur le territoire de GBM se trouve une **pelouse à Marchaux**, où une sortie a été organisée en 2020, ainsi qu'une **pelouse à Vorges-les-Pins**, où une sortie s'est tenue en 2021. Sur le 3<sup>e</sup> site géré par le CEN sur le territoire grand bisontin, à Roset-Fluans, il n'y a pas d'animations, à part le passage du troupeau itinérant, mais des travaux de restauration auront lieu qui permettront peut-être d'animer plus le site.

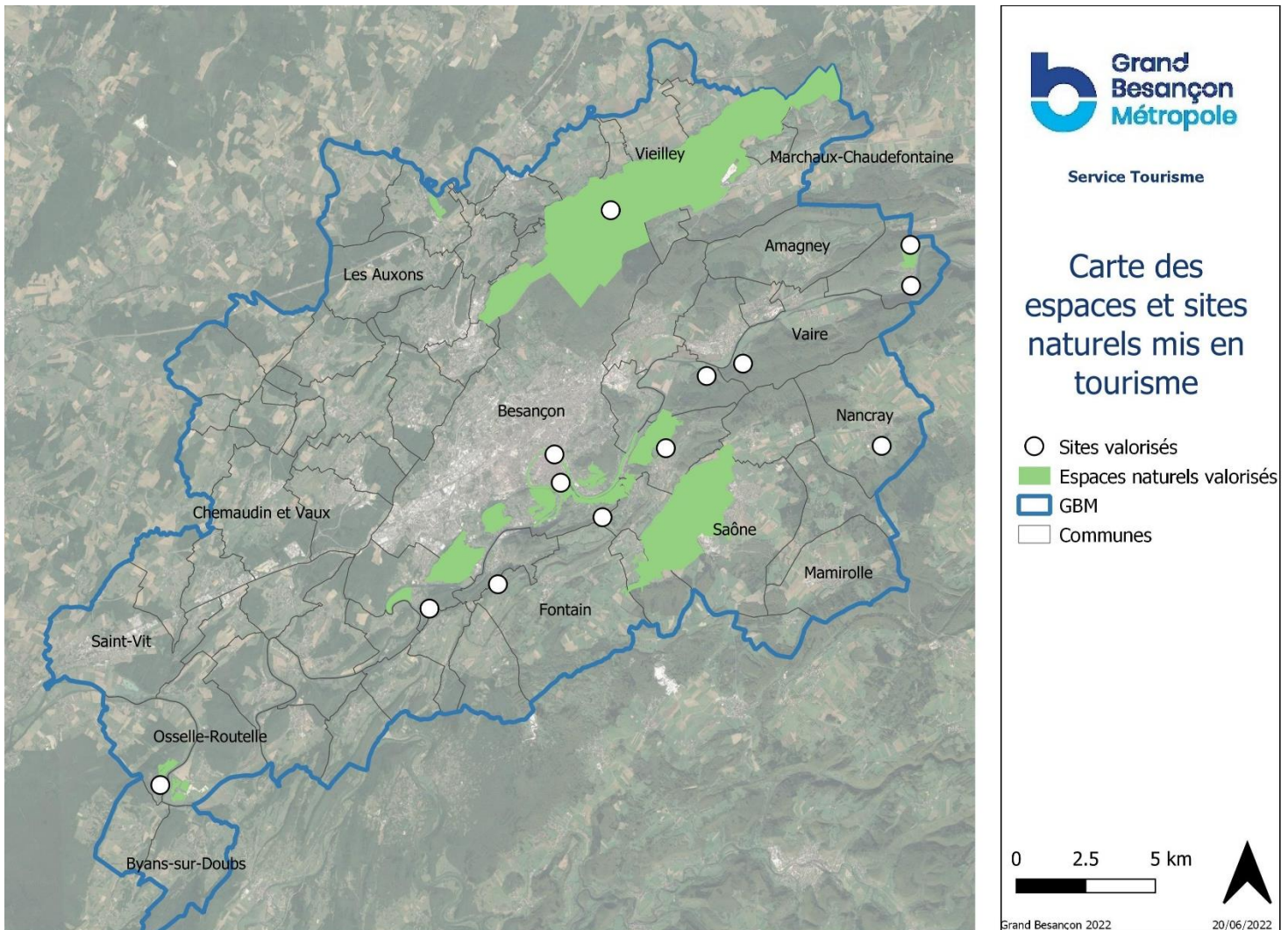


Figure 13 - Carte des espaces naturels et sites valorisés par une action écotouristique

## VOLET INVESTISSEMENT

Le volet investissement se sépare en deux éléments. La première partie concerne un projet écotouristique porté par GBM qui est la création d'un sentier d'interprétation dans le cadre du projet de restructuration de la base de loisirs d'Osselle. La deuxième est une démarche initiée par GBM pour répondre à un porteur de projet consistant à rechercher un site pour l'implantation d'un hébergement de plein-air.

### Un sentier d'interprétation sur la base de loisirs d'Osselle

Le travail sur ce sentier a consisté en une première démarche exploratoire avec en tête la volonté d'une réalisation originale pour ce sentier d'interprétation. Un rapide benchmark a été réalisé pour observer des exemples de sentier originaux, et les acteurs environnementaux rencontrés ont été interrogés sur ce type d'aménagement.

Un cahier des charges d'assistance à maîtrise d'ouvrage a déjà été fixé et pose l'objectif de proposer un contenu didactique et ludique au sentier d'interprétation. Le sentier a pour vocation d'améliorer l'attractivité du site en développant un cheminement autour des plans d'eau permettant la **découverte et la sensibilisation du public** aux caractéristiques environnementales, paysagères mais aussi liées à la proximité des activités économiques (carrière, agriculture...). La mise en place de ce sentier vise également à améliorer les flux et le cheminement piéton au sein du site afin de préserver les espaces naturels présents, tout en offrant une accessibilité raisonnée aux berges et points de vue. Le sentier d'interprétation doit comprendre différents éléments, que l'on retrouve dans le cahier des charges.

#### 4- Caractéristiques du sentier d'interprétation inscrites dans la programmation

Le sentier d'interprétation comprend :

- La réalisation d'une continuité piétonne ( $1\ 200\ \text{ml} \times 3\ \text{m} = 3\ 600\ \text{m}^2$ ) au départ du stationnement principal permettant de réaliser une boucle autour des deux plans d'eau « Corvée » et « Prost ». Le tracé sera créé au plus près des berges afin d'être au contact avec l'eau,
- Aménagement d'une portion de cheminement en platelage bois ( $300\ \text{ml} \times 2\ \text{m} = 600\ \text{m}^2$ ) le long du site d'exploitation des carrières, en balcon sur le plan d'eau « Corvée »,
- Implantation de 3 observatoires (ou affûts)
- Création d'une tour d'observation en bois au cœur du site (de 5 à 7 m de haut),
- Mise en place d'une dizaine de panneaux d'interprétation (textes, images, illustrations) tout au long du parcours venant renseigner sur l'histoire du site, la situation hydrologique et géologique, la faune et la flore, les activités économiques
- Installation totems et panneaux de signalétique (nb non définis)
- Aménagement d'un espace végétalisé pour accueillir un jeu (parcours disc golf) + création de mares

Figure 14 - Eléments du sentier d'interprétation issus du cahier des charges

L'objectif du benchmark a été d'identifier des pratiques originales en termes d'interprétation ainsi que des exemples de sentier s'implantant dans un contexte similaire, c'est-à-dire autour d'un plan d'eau issu d'une ancienne gravière.

En termes de pratiques originales, le premier élément retenu est le principe de **balade connectée**, qui permet de valoriser des espaces naturels par le biais d'une application mobile. L'ONF en a déjà produit plusieurs, et a développé trois gammes d'applications : les randonnées guidées, les visites botaniques et les balades récréatives.

Ce principe s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement même si l'ONF peut proposer l'application seule. Le deuxième élément est un concept développé par Tams Consultants, qui est celui des **visites ludiques** et qui propose notamment des sentiers à émotions. Le sentier d'Amanéa (Bournezeau, Vendée) a été réalisé par cette équipe et sur ce principe, autour d'un lac dédié à la pêche. Il propose 21 étapes artistiques composé d'expériences sensorielles à base d'objets d'arts et de sculptures sonores en bois. Un imaginaire est créé autour de ce lieu par le biais d'un conte et de visuels conçus par l'équipe de Tams.

Plusieurs exemples de sentiers d'interprétation peuvent se trouver avec un contexte d'implantation similaire. On note notamment le sentier des Chambons (Mably, Loire) autour de la gravière aux oiseaux. Il s'agit d'une ancienne gravière qui a bénéficié d'une réhabilitation écologique et des travaux d'aménagements qui ont favorisé sa recolonisation par la flore et la faune sauvages. Ce sentier est composé de panneaux pédagogiques, d'observatoires à visites, d'affûts permettant de voir les espèces présentes. Des nichoirs sont installés le long du parcours pour former un circuit d'initiation à la connaissance de certaines espèces. Des œuvres de land-art ponctuent la visite et un labyrinthe végétal a été aménagé où l'on trouve des silhouettes d'animaux peuplant la gravière. D'autres exemples de sentiers plus classiques en termes d'interprétation existent, comme le sentier de la gravière à Bischwiller (Bas-Rhin) ou le sentier de la gravière à Balbigny (Loire). Ces deux sentiers sont jalonnés de panneaux thématiques permettant de découvrir à la fois le patrimoine environnant ainsi que la faune et la flore présentes autour des plans d'eau.

Plusieurs acteurs rencontrés peuvent se positionner sur ce type d'aménagement et en ont déjà réalisés par le passé. Sur le territoire grand bisontin, la LPO est intervenue conjointement avec le CBNFC-ORI, et en partenariat avec le département du Doubs. Cette collaboration s'est faite dans le cadre de la réalisation d'un **sentier d'interprétation sur la commune de Chalezeule** (Sentier du Papillon) avec une forte participation des habitants dans la démarche. Le CPIE du Haut-Doubs et la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs se positionnent et interviennent sur ce type d'aménagement. Le CPIE est notamment intervenu sur plus d'une centaine de sentiers pour une étude ou sa réalisation. Le CEN est moteur de ce type d'aménagement notamment lorsqu'il voit un intérêt pédagogique sur le site, en étant coordinateur du projet ou en participant dans le cadre d'un groupe de travail selon le type de milieu. Il est d'ailleurs à noter que le CEN est coordinateur



des milieux humides au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté dans un objectif de préservation et d'accompagnement des communes sur les milieux humides. Un autre acteur peut se positionner sur des aménagements de type sentier d'interprétation, il s'agit de FNE Doubs, qui est capable de porter ce type de projet mais sans le faire seule et en s'appuyant sur d'autres structures comme la LPO. Le CNBFC-ORI a précisé concernant le site d'Osselle qu'une étude a été réalisée sur le potentiel au niveau de la flore mais rien de majeur n'en est ressorti, ce qui n'empêche toutefois pas la possibilité de valoriser ce site par un sentier d'interprétation.

### **Recherche d'un site pour l'implantation d'un hébergement de plein-air**

Selon la méthode expliquée auparavant, le résultat nous montre un ensemble de 222 sites qui seraient susceptibles d'accueillir un hébergement de plein-air selon les critères définis au départ. Une première sélection a été faite en prenant les sites ayant une note de bonus supérieure ou égale à 6, qui sont au nombre de 41. Pour une meilleure lisibilité et affiner ce résultat, 6 scénarios ont été proposés selon différents filtres pour mettre en lumière les sites les plus favorables :

- Scénario centré sur la note bonus : sites avec une note bonus supérieure ou égale à 8
- Scénario mixant le bonus et un faible nombre de propriétaire : sites avec une note de bonus la plus élevée possible et avec moins de 10 propriétaires
- Scénario centré sur un faible nombre de propriétaires : sites avec moins de 5 propriétaires
- Scénario centré sur l'absence d'inconvénient (risque, réseaux gaz, haute-tension...) : sites avec une note de malus de 0
- Scénario selon les critères du concept Bonfire : sites isolés, de plus de 8ha, avec un accès route existant. Il s'agit d'un concept de campings nature au confort hôtelier, avec une démarche écoresponsable
- Scénario foncier communal : sites avec uniquement des parcelles communales. Ces sites sont issus des 222 sites et ne prennent donc pas en compte la note de bonus.

Lors de la restitution de ces scénarios au sein du service Tourisme, un rapide tour d'horizon des différents scénarios a été fait. La discussion autour de ces résultats a donné lieu à une sélection finale de sites d'après les connaissances de terrain des différents agents. Ce n'est donc pas un de ces scénarios qui a été retenu en particulier, mais plutôt une compilation des différents scénarios et du savoir de terrain qui a permis la sélection des sites restants.

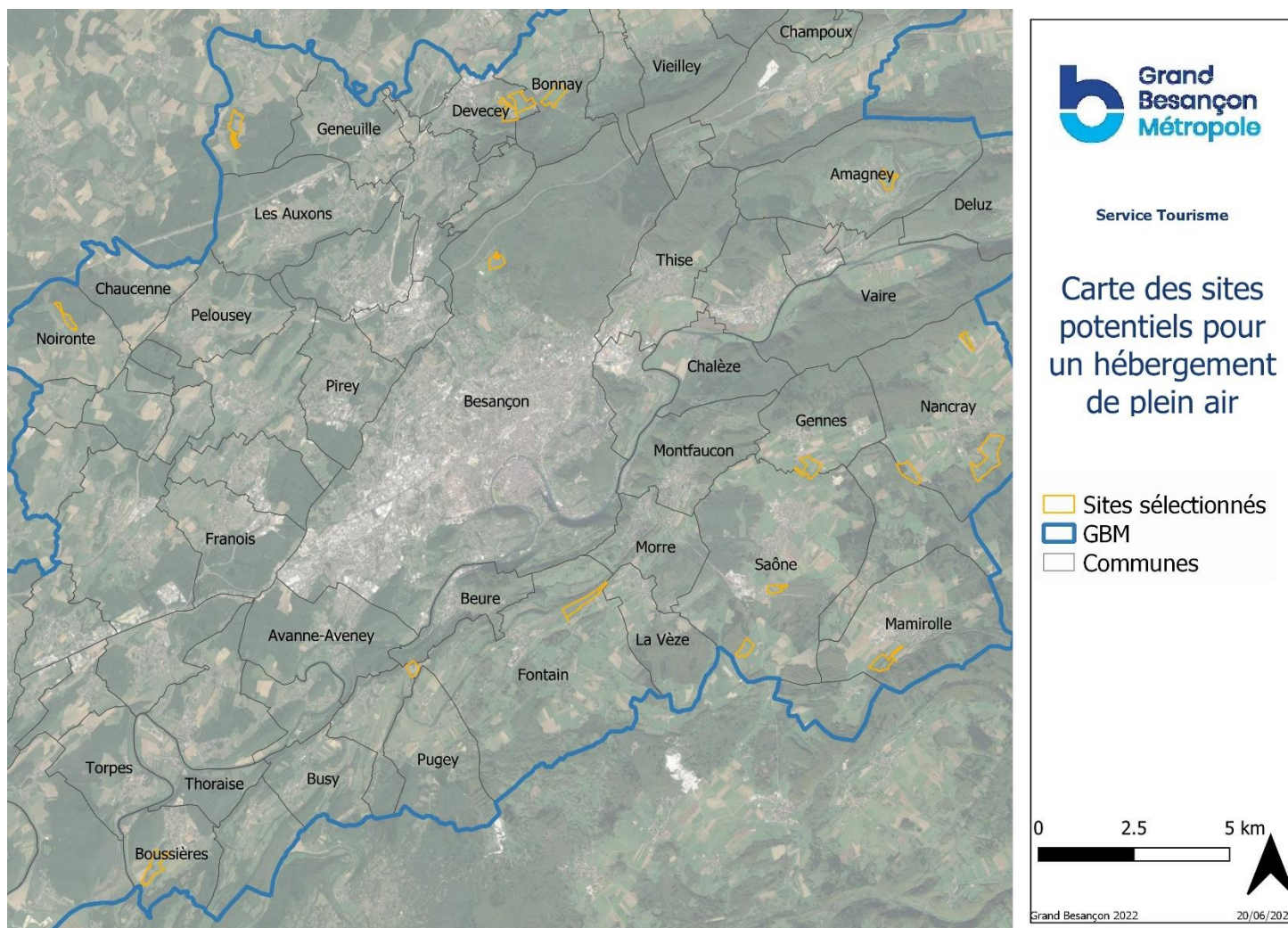


Figure 15 - Carte finale des sites potentiels pour accueillir un hébergement de plein air

Les sites restants mettent surtout en lumière des sites qui peuvent être facilement mobilisables, c'est-à-dire des sites présentant peu de propriétaires ou dont le propriétaire unique est une commune. Le critère d'intérêt du site, représenté par la notation de bonus, est aussi fortement pris en compte dans cette sélection finale.

## VOLET ANIMATION ET PROMOTION

Enfin, le volet animation et promotion comprend deux projets différents. Le premier est la manifestation écotouristique portée par GBM avec le festival outdoor Grandes Heures Nature. Le second est un projet de communication des animations écotouristiques, qui ont été repérées avec ce diagnostic, sous la forme d'un calendrier.

### Le village écotourisme du festival GHN



Le festival GHN se tient sur 3 jours, les 24, 25 et 26 juin pour l'édition 2022, et vise à promouvoir les sports outdoor. Un village d'animations permet de découvrir et de s'initier à diverses activités autour du sport outdoor, composé de **3 espaces dédiés dont un sur l'écotourisme**. Cet espace écotourisme a comme **thématique l'itinérance et la biodiversité**, et propose des idées, contacts, outils pour s'échapper et vivre des aventures au contact de la nature, tout en restant dans la région. Une dizaine de partenaires sur les 3 jours proposent des animations en lien avec le concept d'écotourisme (Annexe 9).

Le vendredi 24 juin est la journée des mobilités et des scolaires, avec des activités découverte pour plus de 1 000 élèves du Grand Besançon et alentours. Sur les journées du samedi 24 et dimanche 25 juin, les exposants du village proposent des animations grand public :

- Animations et ateliers autour de l'abeille domestique et son rôle sur la biodiversité (APIDAYS)
- Sensibilisation à la fragilité des milieux karstiques et du cycle de l'eau (Thibault Grandmottet, guide spéléologue)
- Randonnée depuis le stand avec un accompagnateur en montagne, éco-interprète, animateur nature et guide touristique (Thibault Gladel)
- Sensibilisation aux enjeux de la biodiversité, découverte des espèces, écoconsommation, protection des espèces (LPO)
- Animations sur les éco-gestes et l'évolution des modes de vie (Mission Développement Durable – Logis 13 Eco)
- Plusieurs animations autour de l'itinérance (Association Via Francigena, Chaux et Légendes, Collectif Vallée de l'Ognon, Happy's Expérience, Office de Tourisme du Grand Besançon, Roule ma Poule, Yoomigo)

### **Le calendrier d'activités écotouristiques**

Dans la continuité de l'état des lieux sur l'offre en écotourisme et notamment du tableau synthétique, un calendrier reprenant ces actions pour la période 2022 a été créé. Ce calendrier est amené à être mis à jour par le service par la suite, dans l'optique d'en faire un support de communication pour mettre en avant ces différentes activités.

| Mois    | Activité  | Acteurs  | Date    | Lieu                                  |
|---------|---|--|---------|---------------------------------------|
| Juin    | Inventaire des papillons de nuit : observations et identification des papillons de nuit | CBNFC-ORI / OPIE FC  | 03-juin | Marais de Saône                       |
|         | Soirée inspirée, découverte de Besançon en marche nordique                              | Inspir'Action / Alexandre Cailler  | 17-juin | Montfaucon                            |
| Juillet | Périples de demoiselles et libellules   | CPIE Maison de la Nature de la Vallée de l'Ognon (Régis Roussel)   | 09-juil | Gravière de Geneuille                 |
|         | Lecture agricole du paysage animée par un guide (Bernard Cassard)                       | Destination 70 / Bernard Cassard   | 23-juil | Fort de la Dame Blanche               |
|         | Sorties oiseaux, animations grand public pour la mise en valeur de la biodiversité      | LPO / Service Tourisme   | 21-juil | Halte fluviale Deluz                  |
| Août    | Soirée astronomique, conférence suivie d'une observation du ciel                        | Musée des Maisons Comtoises / Association astronomique de Franche-Comté / Observatoire des Sciences de l'Univers de Besançon | 17-août | Musée des Maisons Comtoises (Nancray) |
|         | Lecture agricole du paysage animée par un guide (Bernard Cassard)                       | Destination 70 / Bernard Cassard   | 23-août | Fort de la Dame Blanche               |
|         | Sorties oiseaux, animations grand public pour la mise en valeur de la biodiversité      | LPO / Service Tourisme   | 24-août | Halte fluviale Moulin St-Paul         |

Figure 16 - Extrait du calendrier d'activités 2022

# DISCUSSION

Une des principales conclusions que l'on peut tirer de ce travail est la nécessité de clairement **préciser cette notion d'écotourisme**. Pour qu'un territoire puisse développer des activités écotouristiques, il est primordial de savoir ce que l'on entend par « écotourisme » et notamment que les élus et acteurs s'approprient cette notion. On remarque ici que, même si le concept est partagé dans les grandes lignes, certaines composantes restent à approfondir, notamment en ce qui concerne les activités pouvant rentrer dans cette notion et à valoriser. Les acteurs rencontrés apparaissent comme **moteur et enthousiaste** en ce qui concerne le développement de l'écotourisme sur le territoire grand bisontin, dont certains proposent déjà des actions allant dans ce sens. Le territoire recèle d'espaces naturels qui peuvent être valorisés montrant ainsi un **grand potentiel** en termes d'actions possibles. En somme, le tout est de mettre en lien ces points positifs dans le but de faire émerger de nouvelles activités et de **mettre en tourisme cette offre écotouristique**. De plus, l'offre d'itinérance qui maille le territoire permet d'avoir accès facilement aux différents sites naturels, se révélant un véritable atout pour les pratiquants du tourisme d'itinérance et du slowtourisme en particulier.

Il est intéressant de confronter les résultats de cet état des lieux avec la partie plus théorique sur les qualités nécessaires pour qu'un territoire puisse se distinguer en tant que destination d'écotourisme. Le territoire grand bisontin coche déjà la case de la proximité d'un centre ou d'une aire urbaine avec la ville de Besançon en son centre. La présence d'espaces naturels protégés a été soulignée par l'état des lieux, le territoire offrant tout un panel de ce type d'espace. La volonté politique est bien réelle comme le montre l'envie de se démarquer en tant que destination d'écotourisme et en axant fortement l'actualisation du Schéma de Développement Touristique vers le domaine de l'écotourisme. Le niveau de « touristicité » est relativement élevé au niveau de GBM et notamment de Besançon même, qui peut compter sur plusieurs sites touristiques importants, et des labels touristiques montrant la qualité de l'offre touristique grand bisontine. La présence d'un réseau d'acteurs structuré, notamment entre la filière tourisme et environnement, est finalement celle demandant le plus à se développer au regard de l'état des lieux. Ce lien entre acteurs du

tourisme et de l'environnement ne demande qu'à être renforcé pour que toutes les cases théoriques des qualités nécessaires pour développer l'écotourisme soient cochées.

Les acteurs environnementaux rencontrés sont en tout cas bien conscients des effets négatifs que peut amener le tourisme sur les espaces naturels. Ils mettent bien avant le fait qu'il est possible de valoriser les espaces naturels mais qu'il ne faut pas oublier d'assurer également sa protection, ce qui leur permet de mettre en place des moyens pour éviter de tels effets. Cela montre une vraie **volonté de concilier à la fois valorisation et protection**, ce qui est un des principes fondamentaux de l'écotourisme.

Pour terminer, il est pertinent de faire un retour concernant le positionnement « Montagnes du Jura » qui est mis en avant. Au final, on remarque qu'en Franche-Comté, cet espace des montagnes du Jura et sa partie viticole est très connu et reconnu. A l'inverse, les villes, parce que de taille moyenne ou petite, et la campagne de plaine ou de plateaux sont moins connues et mises en avant, voire laissées de côté notamment toute la Haute-Saône alors qu'elle recèle une assez grande richesse. En prenant cette position-là, les regards se tournent ainsi plus naturellement vers les montagnes du Jura en délaissant peut-être toute une autre partie. Finalement, le tourisme est surtout une histoire de communication et de marketing, en cherchant à attirer les touristes en se raccrochant à une marque ou une destination déjà reconnue. Il faut vendre son territoire pour qu'il attire, mais derrière il faut également proposer du contenu en adéquation. Les intercommunalités peuvent ainsi avoir un rôle majeur à jouer pour initier l'attractivité, trouver de nouveaux partenaires, et montrer combien le tourisme peut être un moteur et une source de revenus pour le territoire.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Compétences de GBM sur le tourisme

### Article 6.1 - Les compétences obligatoires

#### I. En matière de développement économique :

- **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT**
- **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale et tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire**
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**
- **Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**
- Aide au montage d'opérations et à la réalisation d'acquisitions foncières à la demande des communes, suivant un règlement qui sera défini par le Conseil de Communauté
- Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire

## Annexe 2 : Tableau de répartition des compétences sur le tourisme en France

### Répartition des compétences

| Commune ou EPCI   | Département   | Région  | État  |
|---|---|---|---|
| Peut, par délibération du conseil municipal, instituer un office de tourisme dont elle détermine le statut. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Établit le schéma d'aménagement touristique départemental.</li><li>• Crée le comité départemental du tourisme et lui confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département.</li><li>• Établit un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional.</li><li>• Coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques.</li><li>• Fixe le statut du comité régional du tourisme, qui élabore le schéma régional du tourisme et des loisirs.</li></ul> | Définit et met en œuvre la politique nationale du tourisme. |









*Annexe 5 : Tableau des définitions de l'écotourisme des acteurs rencontrés*

| Acteurs rencontrés                           | Définition écotourisme  |
|--|---|
| CPIE   | Sujet vaste, qui a pour vocation de faire découvrir le patrimoine et les milieux naturels à l'intention des touristes locaux ou extérieures. La dimension patrimoniale et touristique étant indissociable l'une de l'autre  |
| CBN  | Renvoie à du tourisme dans la nature, avec des modes de déplacements doux, et s'intéresse à ce qui l'entoure, son environnement   |
| Fédération Départementale de Chasse du Doubs | Tourisme sous forme d'éducation et d'initiation à l'écologie, de découverte, d'expliquer au grand public l'environnement, l'écologie et la découverte des espèces   |
| ONF  | Tourisme à échelle locale, c'est un projet touristique permettant d'accueillir du public sur un site naturel, de faire venir des gens qui ne sont pas forcément des locaux, et leur proposer une offre de tourisme centrée sur la découverte du patrimoine naturel  |
| LPO  | Tourisme qui fait avec l'environnement naturel, qui prend en compte la fragilité du milieu là où sont les touristes, mais qui prend aussi en compte ce qui peut être impacté directement ou indirectement par le tourisme en lui-même (cadre de vie, mode de vie, alimentation, ressources...)  |
| EPTB Saône-Doubs                             | Fait référence à un tourisme qui fait attention, qui revisite la pratique en interrogeant le milieu dans lequel il s'intègre, son environnement, c'est le fait d'intégrer la notion de milieu récepteur   |
| CDT  | Développement touristique mené dans le souci de l'environnement, c'est permettre le développement touristique tout en préservant l'environnement, en favorisant les circuits-courts sur le territoire, l'intégration du paysage et la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation du site ou hébergement   |
| Fédération de Pêche du Doubs                 | Forme de tourisme qui intègre une vision durable pour notre environnement et diminue les dégâts anthropiques en anticipant ces derniers. Concernant la pêche, il s'agit d'une pêche « douce », essayant de limiter les dégâts écologiques (utilisation d'un float tube ou paddle board plutôt qu'un bateau motorisé, utilisation de lest en tungstène plutôt qu'en plomb, ne pas laisser de déchets dans le milieu aquatique, pratique du no kill pour des espèces en danger) |
| FNE Doubs                                    | Opérations dites écologiques autour du tourisme, avec une différenciation à faire entre le tourisme de nature et le tourisme dans la nature. Nécessité de prendre en compte la qualité du milieu, ainsi que la pression exercée sur le milieu et sa capacité d'accueil  |
| CEN Franche-Comté                            | Découverte des milieux naturels mais de manière écoresponsable et dans le respect de la nature, c'est-à-dire avec le moins d'impacts possibles sur le milieu et les espèces, tout en favorisant les déplacements en mode doux et les produits locaux  |

## Annexe 6 : Grille d'entretien pour les acteurs environnementaux

### **Présentation de la démarche :**

Dans le cadre d'un stage de M2, l'objectif est de réaliser un diagnostic permettant de nourrir le projet de valorisation touristique des richesses environnementales du territoire de GBM

Pour cela, il est demandé d'établir un état des lieux de l'offre existant, des espaces, sites, itinéraires, points de vue faisant l'objet d'une valorisation environnementale en direction du public, des acteurs en présence et de l'objet de cette valorisation. Il est également demandé d'identifier les éventuels lieux, espaces, itinéraires, points de vue, milieux représentatifs des richesses environnementales pouvant être support de cette valorisation auprès du public touristique, ainsi que les acteurs pouvant contribuer à la valorisation touristique de ces richesses.

- **Présentation**
- **Générales**

Que mettez-vous sous la notion d'écotourisme ?

Quels sont pour vous les espaces, sites, itinéraires et points de vue du territoire de GBM faisant l'objet d'une valorisation environnementale en direction du public

- **Actions**

Est-ce que vous menez des actions de valorisation sur des sites naturels ?

Si oui, lesquelles ? (animations, investissements, partenariats formalisés)

Quelle promotion et communication autour de ces actions ?

- **Public visé**

Quel est le public cible de vos actions et de vos démarches ? (scolaire, grand public, touristes, professionnels...)

Pour quelle fréquentation ?

- **Projets**

Avez-vous des projets de valorisation environnementale ou qui pourraient rentrer dans une démarche de mise en tourisme ?

Si oui, lesquels ?

Selon vous, quels lieux et sites auraient vocation à être valoriser pour sa richesse environnementale ?

- **Partenariat et autres acteurs**

Quels sont vos différents partenaires en lien avec la valorisation environnementale et des actions de mise en tourisme ?

Connaissez-vous d'autres acteurs qui pourraient s'inscrire dans cette démarche de valorisation environnementale et de mise en tourisme ou qui pratique déjà de telles actions ?

- **Sentier interprétation**

Est-ce que vous intervenez sur le secteur d'Osselle ?

Etes-vous déjà intervenu sur un aménagement de type sentier d'interprétation ?



Annexe 7 : Tableau des acteurs rencontrés

| Personne          | Poste   | Structure                  |
|-------------------|---|----------------------------|
| Maryline Millot   | Responsable Ingénierie Développement            | Doubs Tourisme             |
| Laure Fontaine    | Chargé de mission Tourisme durable              | ADEME Doubs                |
| Catherine Duflo   | Entomologiste-Botaniste                         | CBN Franche-Comté          |
| Quentin Le Tallec | Chargé éducation environnement                  | LPO BFC                    |
| Gilles Benest     | Vice-président                                  | FNE Doubs                  |
| Laura Blot        | Chargée de missions animations et communication | Fédération de Chasse Doubs |
| Laurent Sauvageot | Chargé de développement                         | Fédération de Pêche Doubs  |
| Samy Seinera      | Natura2000 Moyenne Vallée du Doubs              | EPTB Doubs                 |
| Louis Maire       | Responsable UT Besançon                         | ONF BFC                    |
| Benoît Deboskre   | Co-directeur                                    | CPIE Haut-Doubs            |
| Elvina Bunod      | Responsable pôle Communication Valorisation     | CEN Franche-Comté          |



Annexe 8 : Plan de situation d'implantation du sentier d'interprétation autour du plan d'eau Prost







## LES EXPOSANTS DU VILLAGE

### JE DÉCOUVRE (GRATUIT POUR TOUS)

#### L'espace écotourisme, itinérance & Biodiversité

*Pour bien programmer vos week-ends ou vos prochaines vacances, nos partenaires vous proposent des idées, des contacts, des outils pour vous échapper et vivre pleinement des aventures au contact de la nature, sans avoir besoin de partir à l'autre bout du monde.*

*Nos comportements en vacances, c'est comme à la maison !*

#### • APIDAYS

Animations et ateliers autour de l'abeille domestique.

Venez découvrir une ruche vitrée habitée autour de laquelle des apiculteurs vous informeront sur la vie de l'abeille, son rôle sur la biodiversité. (pollinisation, propolis, miel, gelée royale).

- Nombreuses animations pour les enfants : confection de masques, de bougies et de colliers en cire, expositions.
- Dégustation et remise de petit pot de miel.

#### • Association Via Francigena - AEVF

Présentation de ce grand axe européen de randonnée qui transite par le Grand Besançon.

- Dégustation de spécialités culinaires proposées le long l'axe.
- Témoignage et dédicace d'un auteur/randonneur qui a marché sur la Via Francigena.
- Jeu quizz sur la Via Francigena, avec tirage au sort pour gagner un sac de randonnée Ferrino.

Accompagnement des randonnées empruntant le parcours « Biodiversité & Via Francigena » de l'application mobile Besançon Grandes Heures Nature.

#### • Chaux et Légendes

Guide et accompagnement de sorties VTT et VTTAE en forêt de Chaux, et entre Loue et Doubs.





#### • Collectif Vallée de l'Ognon

Présentation de l'itinérance fluviale sur l'ognon, ainsi que l'offre pédestre et cyclo touristique aux alentours.

- **jeu de l'oie géant** : sur les thèmes du canoë, du vélo, de la rando et des autres activités outdoor.

Des cadeaux seront remis aux participants.

#### • GLADEL Thibault

Accompagnateur en montagne, éco-interprète, animateur nature et guide touristique.

- à 11h, 14h, 16h et 18h : départ de randonnées depuis le stand - durée 1h15.

#### • GRANDMOTTET Thibault

Guide spéléologue : initiation à la technique et l'apprentissage des nœuds, sensibilisation à la fragilité des milieux karstiques et du cycle de l'eau.

#### • Happy's Expérience

Location de VTC à assistance électrique et offres « clé en main » pour l'organisation de journées de loisirs en famille ou entre amis.

- **Samedi et dimanche à 14h** : balade accompagnée pour découvrir Besançon et ses environs en vélos électriques.

Inscriptions sur le stand.

#### • Ligue de Protection des Oiseaux - LPO

Sensibilisation aux enjeux de la biodiversité ; découverte des espèces, éco-consommation, protection des espèces.

- **Samedi et dimanche de 10h à 11h30** : rando balade découverte

Apprenez à écouter, observer et identifier les oiseaux des parcs et bords du Doubs avec un animateur de la LPO Bourgogne Franche-Comté.

L'animation randonnée est ouverte à tous. Places limitées, inscriptions et paire de jumelles recommandées.

Rendez-vous sur le stand de la LPO.

Renseignements : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

06 98 5 45 13 et sur [bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

Inscriptions : scannez les QR codes ci-contre.

Samedi

Dimanche



#### • Mission Développement Durable - Logis 13 éco

Animations sur les éco gestes et l'évolution des modes de vie.

#### • Office de tourisme du Grand Besançon

Informations pour préparer des séjours ou des vacances estivales sur notre territoire.

13

#### • Roule ma Poule

Agence de tourisme & événementielle réceptive : présentation de l'offre d'itinérance cyclable et pédestre locale.

- **Animation et atelier** sous forme d'énigme-mini escape game sur la lecture d'une carte IGN.

#### • Yoomigo - Trace de Trail

Créateur et développeur de l'application mobile de l'Espace Trail **Besançon Grandes Heures Nature** : présentation de l'outil digital pour profiter pleinement des atouts du territoire en matière de trail et d'activités outdoor. Découvrez également les parcours des épreuves du Festival sur cet outil.

# BIBLIOGRAPHIE & SITOGRAPHIE

ADEME, *Fonds Tourisme Durable – Restaurateurs et hébergeurs, accélérez votre transition écologique*, Agir pour la transition. Disponible sur : [https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition?cible=79&region=27#summaryAnchor\\_4](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition?cible=79&region=27#summaryAnchor_4)

ADN Tourisme, *Etude sur les nouvelles aspirations des français en matière de vacances*, ADN Tourisme, 24 janvier 2022. Disponible sur : <https://www.adn-tourisme.fr/etude-sur-les-nouvelles-aspirations-des-francais-en-matiere-de-vacances/>

ADN Tourisme, *Le nouveau référentiel pour le classement des meublés de tourisme*, ADN Tourisme, 1<sup>er</sup> février 2022. Disponible sur : <https://www.adn-tourisme.fr/nouveau-referentiel-classement-meubles/>

AKLI ACHABOU, Mohamed, DEKHILI, Sihem, *La perception de l'écotourisme : complexité sémantique et attentes des consommateurs*, ARIMHE, « RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprises », 2014/1 n°10, vol.3, p. 37-57. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-rimhe-2014-1-page-37.htm>

Alsace Destination Tourisme, *L'écotourisme en Alsace, une expérience à vivre*, Visit Alsace. Disponible sur : <https://www.visit.alsace/experiences/ecotourisme-en-alsace-une-experience-a-vivre/>

ANABA, Valéry, BODET, Guillaume, BOUCHET, Patrick, *L'écotourisme à l'épreuve du divertissement sensoriel : Le cas des hébergements atypiques*, RIMHE (Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise, 2014/1, n°10, volume 3, p. 58-83. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-rimhe-2014-1-page-58.htm>

BARTHON, Céline, PICKEL-CHEVALIER, Sylvine, *L'écotourisme en France : quels acteurs pour quels territoires ?* Jean-Pierre Lemasson, Philippe Violier, Destinations et Territoires, Presse de l'Université du Québec, p.122-131, 2009, Tourisimes sans limites, 978-2-7605-2501-6. Hal-01573229

BRAMWELL, Bill, LANE, Bernard, *Priorities in sustainable tourism research*, Journal of Sustainable Tourism, 2008, 16, 1, p. 1-4

Champagne-Ardenne Tourisme, *Ecotourisme*, Tourisme Champagne-Ardenne. Disponible sur : <https://www.tourisme-champagne-ardenne.com/voir-faire/visiter/ecotourisme>

CHASSARD, Mélanie, MAINGUENE, Alice (INSEE), *La consommation touristique en France chute d'un tiers entre 2019 et 2020*, INSEE, 24 février 2022. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6204889>

Comité du Tourisme de la Guyane, *Les sites naturels d'intérêt*, Guyane Amazonie. Disponible sur : <https://www.guyane-amazonie.fr/les-sites-naturels-dinteret>

Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, *Les plus beaux lieux des îles de Guadeloupe*, Les îles de Guadeloupe. Disponible sur : <https://www.lesilesdeguadeloupe.com/fr-fr/tourisme/fr-fr/les-plus-beaux-lieux-a-visiter-en-guadeloupe>



Comité Martiniquais du Tourisme, *La Martinique verte, pour un séjour au cœur de la nature*, La Martinique. Disponible sur : <https://www.martinique.org/experience/la-martinique-verte>

CRT de la Réunion, *La Réunion, une destination écotourisme*, La Réunion. Disponible sur : <https://www.reunion.fr/decouvrez/la-reunion-une-destination-ecotourisme/>

CRT Hauts-de-France, *Reconnexion nature, Ralentir Haut et Fort*, Tourisme en Hauts-de-France. Disponible sur : <https://www.tourisme-en-hautsdefrance.com/mes-envies/reconnexion-nature/>

CRT Paris Région, *Centre d'écotourisme de Franchard*, Visit Paris Région. Disponible sur : <https://www.visitparisregion.com/fr/centre-d-ecotourisme-de-franchard>

DEHOORNE, Olivier, TRANSLER, Anne-Laure, *Autour du paradigme d'écotourisme*, Etudes caribéennes [en ligne], 6, avril 2007, mis en ligne le 15 avril 2007, consulté le 25 mai 2022. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/414>

DENAI, Laurent, *Ecotourisme, un outil de gestion des écosystèmes*, Département de biologie, Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke, Canada, juin 2007

Département de la Loire, *Guide des espaces naturels de la Loire*, p. 33-34. Disponible sur : <https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/ens.pdf>

Doubs Tourisme, *L'édition 2019 des chiffres-clés du tourisme est parue !* Doubs Tourisme le blog pro, 18 juin 2019. Disponible sur : <https://doubstourismeleblogpro.com/ledition-2019-des-chiffres-cles-du-tourisme-est-parue/?cn-reloaded=1>

Etat, *Le Tourisme*, Collectivites-locales.gouv. Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/le-tourisme>

FIORELLO, Amélie, BO, Damien, *Community-Based Ecotourism to Meet the New Tourist's Expectations : An Exploratory Study*, Journal of Hospitality Marketing & Management, 2012, vol. 21, n°7, p.758-778

FRANCOIS-LECOMPTE, Agnès, PRIM-ALLAZ, Isabelle, *Les Français et le tourisme durable : proposition d'une typologie*, Management et Prospective Editions, « Management & Avenir », 2009/9 n°29, p. 308-326. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2009-9-page-308.htm>

GILMORE, Audrey et al., *Sustainable tourism marketing at a World Heritage site*, Journal of Strategic Marketing, 2007, n°15, p.253-264

LANSING, Paul, DE VRIES, Paul, *Sustainable Tourism : Ethical Alternative or Marketing Ploy*, Journal of Business Ethics, 2006, I, p. 77-85

LEHALLE, Evelyne, *Une brève histoire du tourisme*, Nouveau Tourisme Culturel, 5 mars 2015. Disponible sur : <https://www.nouveautourismeculturel.com/blog/2015/03/05/breve-histoire-du-tourisme/>

LEROUX, Erick, *Vers un tourisme durable ou un écotourisme*, Management Prospective Editions, « Management & Avenir », 2010/4 n°34, p. 234-238. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-234.htm>

LIU, Zhenhua, *Sustainable tourism development : a critique*, Journal of Sustainable Tourism, 2003, II,6, p.459-475



LOZATO, Jean-Pierre, BALFET, Michel, *Management du tourisme*, Collection Tourisme, 2004, Baume-les-Dames

LU, Jiaying, NEPAL, Sanjay K., *Sustainable tourism research: an analysis of papers published*, Journal of Sustainable Tourism, 2009, vol 17, n°1, pp 9-16

Maison du Tourisme de Clermont-Ferrand, *Tourisme Responsable*, Clermont Auvergne Tourisme. Disponible sur : <https://www.clermontauvergnetourisme.com/tourisme-responsable/>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, *France Relance : 73 projets « Slow tourisme » soutenus par le fonds Tourisme durable*, Ecologie.gouv, 1<sup>er</sup> février 2022. Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/france-relance-73-projets-slow-tourisme-soutenus-fonds-tourisme-durable>

Office de Tourisme de Tours, *Slowtourisme*, Tours Tourisme. Disponible sur : <https://www.tours-tourisme.fr/preparez-votre-sejour/slow-tourisme/activites>

Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole, *Nature & slow tourisme*, Amiens Tourisme. Disponible sur : <https://www.amiens-tourisme.com/nature-slow-tourisme>

Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux, *Bordeaux, Destination Durable*, Bordeaux Tourisme. Disponible sur : <https://www.bordeaux-tourisme.com/bordeaux-destination-durable>

Office de Tourisme Forez Est, *Sentier de la gravière, Balbigny*, Sentiers en France. Disponible sur : <https://www.sentiers-en-france.eu/sentiers-loire-42/balbigny/sentier-sentier-de-la-graviere>

Office de Tourisme Grand Paris Seine & Oise, *Forêts, Vexin, biotope et nature : Terre de Nature comme un grand bol vert*, Terres de Seine. Disponible sur : <https://www.terres-de-seine.fr/decouvrir/nature/>

Office de Tourisme Intercommunal de Limoges, *Engageons-nous sur l'Eco-Tourisme*, Limoges Tourisme, 7 juin 2019. Disponible sur : <https://www.limoges-tourisme.com/Espace-pro/Actu-Pros/Engageons-nous-sur-l-Eco-Tourisme-!>

ONF, *La balade connectée, une expérience originale pour valoriser les espaces naturels*, Actu Environnement, 01/04/2019. Disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/pdt/balade-connectee-valorisation-espaces-naturels-office-national-des-forets-972.php4>

PFLIMLIN, Edouard, *Dix chiffres sur le tourisme en France et dans le monde*, Le Monde, publié le 15 mars 2018. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/03/15/dix-chiffres-sur-le-tourisme-en-france-et-dans-le-monde\\_5271195\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/03/15/dix-chiffres-sur-le-tourisme-en-france-et-dans-le-monde_5271195_3234.html)

PUPION, Jean-Charles, *Tourisme durable et valorisation de l'environnement du littoral aquitain : diversité et stratégies des acteurs*, Management Prospective Editions, « Management & Avenir », 2010/4 n°34, p. 289-305. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-289.htm>

SARRASIN, Bruno, TARDIF, Jonathan, *La territorialisation par et pour l'écotourisme dans les aires protégées*, CIST2014 – Fronts et frontières des sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mars 2014, Paris, France, p. 354-359. Hal-01353468

Tams Consultants, *Le sentier d'Amanéa invente une nouvelle entrée en nature*, Ingénierie Touristique. Disponible sur : <https://www.ingenierie-touristique.fr/portfolio-items/creation-du-sentier-damana-sentier-sensoriel/>

TARDIF, Jonathan, *Ecotourisme et développement durable*, Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne], Volume 4 Numéro 1, mai 2003, mis en ligne le 01 mai 2003, consulté le 25 mai 2022. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/vertigo/4575>

Ville de Bischwiller, *Les sentiers de randonnées*, Ville Bischwiller. Disponible sur : <https://www.ville-bischwiller.fr/tourisme-patrimoine/les-sentiers-de-randonnees/>